

CRISE FINANCIÈRE: un an à peine ... un an déjà...

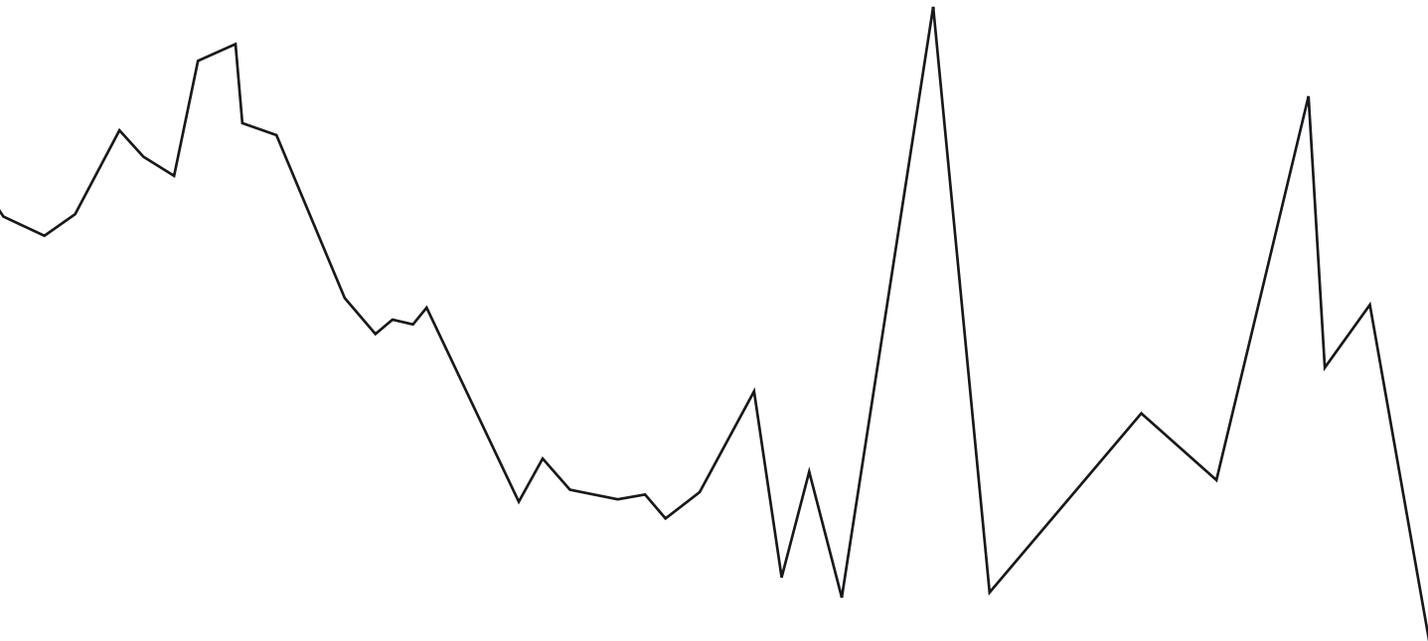


Table des matières

1 - Introduction	
Par Anne SCHEUNE	
.....	3
2 - L'impact de la crise	
2.1 LA REPRISE ÉCONOMIQUE EST-ELLE EN VUE ?	
Par Philippe LEDENT.....	4
2.2 L'UNION EUROPÉENNE ÉCARTELÉE ENTRE LA CRISE DE L'EMPLOI ET UNE «JOBLESS GROWTH»	
Par Olivier DERRUINE.....	7
2.3 CRISE ET CONSOMMATION : IMPACT DE LA CRISE SUR LE CRÉDIT ET LE SURENDETTEMENT	
Par Monique VAN DIEREN.....	10
3 - Les réponses politiques	
3.1 RÉGULATION FINANCIÈRE : FACE À L'APATHIE POLITIQUE, QUELLES ALTERNATIVES OPPOSER ?	
Par Gaspard DENIS,.....	14
3.2 AU-DELÀ DU PIB : RÉCONCILIER CE QUI COMPTE ET CE QUE L'ON COMPTE	
Par Isabelle CASSIERS et Géraldine THIRY.....	20
4 - Le discours politique ?	
Discours sur la crise, dépendance à la croissance et mobilisations alternatives	
Par Benoît LECHAT.....	22
5 - Regards croisés sur les sorties de crise possibles	
5.1 Sortie de crise ou nouvelles bulles ?	
Par Arnaud ZACHARIE.....	25
5.2 Face à la crise, que faire en matière d'éducation permanente ?	
Par Denis LAMBERT.....	33
5.3 Crise et sortie de crise : causes, réponses, issues	
Par Felipe VAN KEIRSBILCK.....	35
5.4 Finances, politiques publiques et emploi : trois leviers à actionner	
Par Thierry JACQUES.....	44

1 Introduction

Anne SCHEUNE – Directrice du CIEP

En automne 2008, l'actualité s'imposait à notre journée d'études. La crise était sur toutes les lèvres. Nous nous étions alors fixé la mission de donner des clés de compréhension de cet événement mondial aux permanents et militants du mouvement. Vous pouvez retrouver les textes des experts dans l'édition précédente des Cahiers du CIEP, « Crise financière, qui va payer les taux cassés ? ».

Un an plus tard, nous vous proposons un nouvel éclairage sur les impacts, les leçons, les pistes de solutions et l'analyse qui ont fait notre actualité.

Comme de coutume, nous nous sommes tournés vers des intervenants aux ancrages diversifiés pour nous donner une lecture des différentes facettes du phénomène. Vous trouverez, dans ce cahier, les exposés de représentants du monde économique, universitaire, syndical, de l'éducation permanente, de la coopération au développement...

Les trois premiers intervenants font un état de la crise après un an. D'abord au niveau de l'économie en général, puis au niveau de l'emploi et de la consommation. L'analyse de Philippe Ledent porte sur les scénarios de reprise économique. Olivier Deruinne attire notre attention sur le phénomène de croissance sans emploi qui caractérise cette crise et les années qui la suivront. Monique Van Dieren souligne la nécessité de mettre en place un autre modèle de consommation et de croissance pour les consommateurs pris dans la spirale de l'endettement.

Deux auteurs nous présentent ensuite leurs réflexions sur les réponses apportées à cette crise au niveau politique international : mesures concrètes et indicateurs. Gaspard Denis revient sur la réaction « apathique » du monde politique: il retrace les causes de la crise financière, apporte un éclairage critique sur les mesures politiques adoptées par les gouvernements pour re-réguler la finance puis évoque quelques pistes d'alternatives pour sortir de l'impasse actuelle.

Géraldine Thierry nous propose de changer d'indicateur économique pour pallier les lacunes du PIB au regard d'objectifs de qualité de vie, de réduction des inégalités et de développement durable.

Et nos hommes politiques belges, comment se positionnent-ils? Après une lecture des discours politiques sur la crise, Benoît Lechat s'interroge sur les acteurs qu'il faudra mobiliser pour sortir de cette crise, inventer un nouveau projet économique et revenir sur les choix qui ont été effectués en matière de redistribution.

Dans notre panel, trois intervenants apportent un éclairage sur des pistes de solutions. Arnaud Zacharie revient sur les différents sommets du G20 dont il trouve les mesures trop peu ambitieuses pour mener une reprise durable et limiter les risques spéculatifs. Denis Lambert interroge les missions de l'Éducation permanente et Felipe Van Keirsbilck analyse la crise de la répartition et les réponses actuelles qui lui sont données. Il nous invite enfin à « nettoyer nos cerveaux du langage formaté par le pouvoir » et à renforcer nos convictions communes.

En conclusion, Thierry Jacques présente trois leviers à actionner pour modifier nos structures en profondeur - les finances, les politiques publiques et l'emploi - car il est essentiel d'ouvrir la réflexion sur ce qui doit être mis en place à plus long terme et sur ce qu'il faut faire pour transformer radicalement le modèle actuel. Des chantiers sur lesquels le Mouvement Ouvrier Chrétien a la responsabilité de travailler car ils sont décisifs dans une stratégie de sortie de crise qui développe un modèle de société à la fois juste socialement et durablement écologique.

2 L'impact de la crise

2.1 La reprise économique est-elle en vue ?

Etat de la situation économique un an (ou deux ?) après la crise financière

Par **Philippe LEDENT** – économiste chez ING et chargé de cours invité à l'UCL

On peut dater le début de la crise financière aux environs du 8 août 2007. Ce jour-là, une grande banque française suspendait la cotation de différents fonds relatifs au subprime. La raison en était le manque de liquidité sur les marchés de ces actifs suite à l'effondrement du marché immobilier américain. Or, sans liquidité, il n'y plus de valorisation possible. Relativement discrète au cours des premiers mois, la crise financière a véritablement éclaté en septembre 2008 lors de la faillite de Lehman Brothers. Quel est l'état des lieux plus d'un an après « l'apogée » de la crise financière qui s'est, par ailleurs, doublée d'une crise économique grave, et sans doute la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale.

Une reprise plus rapide que prévu

Lorsque l'on examine l'ensemble des indicateurs économiques disponibles en ce début d'année 2010, force est de constater que des éléments positifs voire très positifs se dégagent. Tout d'abord, la quasi-totalité des économies sont sorties de la récession, parfois déjà au deuxième trimestre de 2009 et, pour la plupart, au troisième trimestre. De plus, les indicateurs avancés

de l'OCDE, qui rassemblent différentes informations (activités, confiance,...) se sont fortement redressés au cours des derniers mois. Ces indicateurs sont confirmés par d'autres données macroéconomiques : aux Etats-Unis, le rapport entre les nouvelles commandes des entreprises et les stocks disponibles ne cesse de se redresser, traduisant à la fois des commandes en hausse et des stocks en baisse. Très récemment, l'indicateur ISM du secteur manufacturier aux Etats-Unis a même atteint un niveau cohérent avec un taux de croissance du PIB de l'ordre de 4% par an.

Le marché immobilier américain, dont l'effondrement est à l'origine de la crise économique et financière, semble également se stabiliser. En effet, les principaux indicateurs de prix ont progressé en dernière partie d'année 2009, et le nombre de transactions repart enfin à la hausse. Ceci permet de « purger » le marché immobilier en diminuant le nombre de maisons invendues, même si le marché est artificiellement supporté, pour le moment, par les mesures fiscales de l'administration Obama¹. La stabilisation du marché immobi-

¹ Un crédit d'impôt de 8000 USD est prévu pour les ménages qui achètent, pour la première fois, un bien immobilier. Cette mesure devait initialement prendre fin en novembre dernier mais a été reconduite jusqu'en avril 2010.

lier américain est une condition nécessaire (mais malheureusement non suffisante) à la reprise économique et, ce pour deux raisons. D'une part, une hausse du marché immobilier dope la consommation des ménages américains. En effet, dans des estimations réalisées avant l'éclatement de la crise, le FMI considérait que pour 100 USD d'augmentation de son patrimoine immobilier, un ménage américain augmentait sa consommation de l'ordre de 7 USD et ce, sur une période de 1 à 3 ans. D'autre part, sachant que de nombreux « actifs toxiques » sont adossés à des crédits hypothécaires, une amélioration du marché immobilier devrait, à terme, soulager les bilans des institutions financières. Les éléments précités semblent aussi avoir un effet positif sur la confiance des consommateurs et des entrepreneurs.

Enfin, la Chine et, de manière générale, les pays émergents semblent repartir dans une trajectoire de croissance vigoureuse, ce qui contribuera probablement à la sortie de crise de l'économie mondiale. Les effets sur le commerce mondial s'en font déjà sentir.

Le chemin de la reprise reste pourtant semé d'embûches

Peut-on, dès lors, imaginer un scénario de reprise en « V » et oublier d'ores et déjà cette crise ? Assurément non. D'une part, plusieurs « moteurs » de la reprise actuelle n'ont qu'un caractère temporaire. On a déjà cité ci-dessus l'exemple du marché immobilier américain, soutenu apparemment par les mesures fiscales du Gouvernement américain. On sait, par ailleurs, que la dynamique des stocks a joué un rôle très important dans l'accélération de la crise. Actuellement, cette même dynamique joue un rôle positif en générant de l'activité. En effet, les entreprises reconstituent leur stock en prévision d'une plus forte demande future. Mais cet effet ne durera pas. Il faudra que la demande reprenne réellement pour que les entreprises poursuivent la relance de leur production. De même, la consommation des ménages, soutenue artificiellement par des mesures de relance dans certains pays, risque de s'essouffler dans les prochains mois si d'autres sources de croissance ne se confirment

pas. A titre d'exemple, rappelons que les ventes de voitures ont été dopées par les mesures gouvernementales, tant aux Etats-Unis qu'en France ou en Allemagne. Ces mesures ont probablement accéléré de nombreux achats de véhicules.

D'autre part, la reprise économique sera freinée par plusieurs facteurs. Tout d'abord, les effets retardés de la récession sur le marché de l'emploi apparaissent comme l'élément crucial. On sait, en effet, que l'emploi réagit avec retard au cycle économique. Ceci explique pourquoi en Belgique, alors que la croissance était déjà fortement négative en deuxième moitié d'année 2008, l'emploi continuait de progresser. Ceci explique également pourquoi on a assisté à de nombreuses pertes d'emplois au cours du troisième trimestre de 2009, alors que la croissance économique se rétablissait. Dans le cas présent, les pertes d'emplois ont été plus limitées que ce à quoi on aurait pu s'attendre compte tenu des liens passés entre la croissance et l'emploi. On a, par contre, observé un recours massif au chômage temporaire, qui a d'ailleurs été étendu aux employés. Ce plus grand recours aux mesures alternatives au licenciement peut s'expliquer par le fait que les entreprises craignent de ne pas retrouver, après la crise, la main-d'œuvre qualifiée pour laquelle elles se sont battues avant la crise. Mais cela ne veut pas dire pour autant que le marché de l'emploi ne va plus souffrir de la crise. Lorsque l'activité reprendra un rythme plus élevé, les entreprises vont tenter d'utiliser au mieux la main-d'œuvre à leur disposition. Elles privilégieront les gains de productivité aux embauches, si bien que le taux de chômage risque de progresser encore en 2010. Le revenu macro-économique des ménages en souffrira de même que la consommation des ménages. Or, celle-ci représente plus de 60% de la demande globale.

La fragilité du secteur bancaire et donc du financement de l'économie pourrait également constituer un élément de frein à la croissance en 2010. Différentes études montrent que les contraintes sur l'octroi de crédit se relâchent mais, au niveau européen, le crédit aux entreprises non financières continue de se contracter, par manque d'offre et de demande de crédits. La BCE a, par ailleurs, relevé ses estimations de

dépréciations supplémentaires dont devront s'acquitter les banques européennes, tout en se montrant rassurante sur la capacité de celles-ci à supporter ces nouvelles pertes. En résumé, il faut considérer que même si les conditions de financement de l'économie s'améliorent, de nouveaux troubles ne peuvent pas encore totalement être exclus.

Enfin, après avoir pleinement fait jouer les stabilisateurs automatiques et engagé des plans de relance inédits, les Etats vont devoir se lancer dans de grandes opérations d'assainissement des finances publiques. Ceci conduira à des politiques budgétaires plus restrictives dans les prochaines années. Même si les consommateurs ne devaient pas en sentir les effets directement, il est inévitable que la croissance économique en sera ralentie à partir de 2011. Rappelons à titre d'exemple que la Belgique s'est engagée à revenir à l'équilibre des finances publiques en 2015 au plus tard, en partant d'un déficit public proche de 6% en 2009. Une telle correction ne pourra se faire uniquement sur base de mesures conjoncturelles. Des réformes plus profondes, touchant les recettes comme les dépenses, seront nécessaires.

On peut ajouter à ces éléments le fait qu'une nouvelle architecture de l'économie mondiale est probablement en train de se mettre en place, tant sur le plan monétaire que sur le plan financier. Dans la période de transition, la croissance économique pourrait encore être secouée.

Un scénario modérément optimiste

En tenant compte de ces éléments, après une année 2009 désastreuse sur le plan économique, les perspectives de croissance pour 2010 sont certes positives mais encore modérées. Très clairement, les taux de croissance resteront inférieurs au potentiel d'avant crise tant aux Etats-Unis qu'en zone euro.

Qu'en sera-t-il en Belgique ? L'économie belge a connu une récession profonde (perte de 4,2% du PIB) et relativement longue (1 an). Toutes les composantes du PIB se sont fortement contractées et, particulièrement, le commerce extérieur (les exportations ont perdu plus de 16%). Pourtant, l'impulsion vers la reprise économique

devrait venir d'un regain d'activité à l'exportation. Les bons chiffres du commerce extérieur allemand (dont nos exportations dépendent fortement) sont, à ce sujet, encourageants et se traduisent déjà par une reprise du commerce extérieur belge. Si l'euro n'entame plus la compétitivité des entreprises européennes sur les marchés mondiaux, on peut raisonnablement attendre un regain d'activité grâce au commerce extérieur dans les prochains trimestres.

La demande intérieure risque, par contre, de rester plus atone en 2010. Même si une grande incertitude demeure sur l'amplitude des pertes d'emplois, le revenu des ménages sera assurément affecté. Au-delà des pertes d'emplois et de la hausse du chômage, l'absence d'indexation en 2010 et, dans certains cas, une indexation négative suite à l'inflation temporairement négative en 2009 devrait égratigner le pouvoir d'achat des ménages. Ce n'est qu'au prix d'une diminution de leur taux d'épargne (qui a atteint un niveau record en 2009) que les ménages pourront augmenter leur consommation. L'investissement des entreprises restera, par ailleurs, faible compte tenu notamment du très faible taux d'utilisation des capacités de production. L'assainissement budgétaire qui sera lancé dès 2010, n'incitera, par ailleurs, pas à davantage de dépenses de la part des gouvernements.

En conclusion, les économies ont probablement connu une des pires crises depuis la Seconde Guerre mondiale. Grâce aux interventions musclées des autorités monétaires et budgétaires, grâce également à la reprise rapide des pays émergents, la situation économique s'est stabilisée au printemps et s'est même améliorée depuis. Au-delà des indicateurs qui laisseraient présager une reprise en « V », les effets retardés de la crise et différents changements structurels des économies incitent néanmoins à la prudence. L'année 2010 sera donc une année charnière. A nos yeux, le scénario le plus probable est celui d'une reprise graduelle de l'économie, encore marqué par de très nombreux risques. ■



2.2 L'Union européenne écartelée entre la crise de l'emploi et une croissance sans création d'emplois («jobless growth»)

Par **Olivier DERUINNE** – spécialiste des questions socio-économiques européennes (Service d'études de la CSC jusqu'en novembre 2009 et actuellement conseiller à Ecolo)

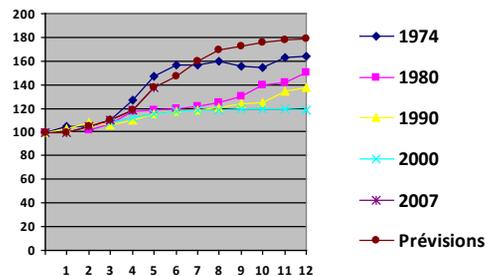
La situation actuelle

Le taux de chômage est estimé à 9,9 % pour la Belgique en 2010. Un record depuis 1988 où il atteignit 10,2 % et 1994 où il monta à 9,4 %.

- Malgré cela, la Belgique résiste mieux que la zone euro:
 - La récession s'est limitée à une baisse de 2,9 % de l'activité économique (contre 4,0 % pour la zone euro), grâce à la demande intérieure qui a été soutenue par notre système d'indexation, par des mesures de soutien aux revenus et par des dispositifs d'aménagement du temps de travail assortis de réductions de cotisations sociales et de subventions salariales pour une valeur de 8,7 milliards € représentant 6,6 % de la masse salariale. Le pouvoir d'achat et la consommation et l'emploi par voie de conséquence ont résisté grâce à toutes ces mesures.
 - Sur un an, de septembre 2008 à septembre 2009, le taux de chômage mensuel a augmenté de 0,7 % (0,7 points de pourcent) contre une augmentation de 2% dans la zone euro.
- La zone euro a, quant à elle, atteint un record depuis 1998, année durant laquelle le taux de chômage s'est élevé à 11,3%. Il est estimé à 10,7 % pour 2010.

Chômage record en vue

Evolution du taux de chômage moyen pour l'OCDE lors des différentes crises depuis les années 70 (évolution de trimestre en trimestre) Indice de base 100 = creux du taux de chômage avant la crise. (source : OCDE, mars 2009)



Le chômage, dans la crise actuelle, a connu une croissance plus rapide que lors des crises précédentes depuis les années '70. Les projections établies en mars 2009 montrent que le chômage serait en passe d'atteindre les 9,9% en 2010, le taux le plus élevé que l'OCDE ait jamais connu. Si les prévisions de mars s'avèrent correctes, le taux de chômage sera de 80% au-dessus du taux de 2007 (le plus bas avant la crise).

Les perspectives 2009-2014 du Bureau du Plan de mai 2009

Il faudra attendre 2012 pour avoir un rythme normal d'augmentation du taux de chômage et 2014 pour retrouver le niveau d'avant la crise.

En détail, cela donnera :

- En 2010, nous subirons une contraction du taux d'emploi à 61,5 %, effaçant du même coup la forte hausse des cinq années « pré-

crise » qui avait porté le taux d'emploi de 61,7 % à 63,6 % en 2008.

- En 2011, nous assisterons aux premières créations d'emplois depuis 2008 (+17.000) ; le nombre de chômeurs, qui aurait augmenté de 194.000 unités par rapport à 2008, pour atteindre un total de 794.500, commencerait à décroître.
- En 2012, nous reviendrons à la vitesse de croisière des créations d'emplois (environ 40.000 emplois/an).
- En 2013, nous pouvons envisager un retour au niveau d'emploi de 2008 (environ 4,440 millions).
- On prévoit une croissance du PIB en 2010 de 0 % et en 2011 de 2,4 %.

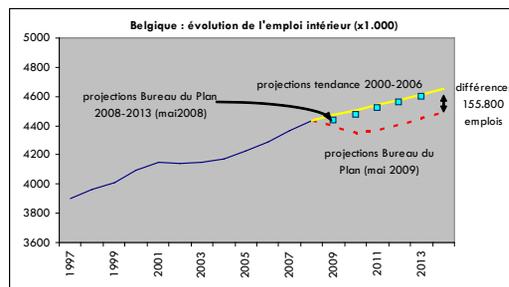
Les perspectives de la Commission européenne de novembre 2009

	Date de prévisions économiques, Commission européenne	Belgique			Zone euro		
		2009	2010	2011	2009	2010	2011
PIB	novembre	-2,9	0,6	1,5	-4,0	0,7	1,5
	mai	-3,5	-0,2		-4,0	-0,1	
Emploi	novembre	-0,8	-1,4	0,1	-2,3	-1,3	0,0
	mai	-1,2	-1,5		-2,6	-1,5	
Taux de chômage	novembre	8,2	9,9	10,3	9,5	10,7	10,9
	mai	8,5	10,3		9,9	11,5	

NB : Les prévisions ne prennent pas en compte la 3^e phase du plan « emploi » (prolongation des mesures anticrise), ni le conclave budgétaire.

Les prévisions de PIB de novembre sont meilleures que celles de mai. Il peut paraître étonnant que mai, en effet, à une croissance sans emploi, les dispositifs d'aménagement du temps de travail constituant un tampon (-3,3 % d'heures prestées). En effet, les employeurs, en utilisant les mesures de crise, provoquent une diminution des heures prestées plutôt qu'une diminution des emplois et lorsque l'activité reprend, les heures seront augmentées mais pas l'emploi qui continue à baisser en 2010 et à stagner en 2011, compte tenu de la hausse de la productivité.

Evolution de l'emploi intérieur en Belgique



- De 2008 à 2014, 56.800 emplois seront créés d'après les projections actuelles. Ce qui est moins que durant **chacune** des trois dernières années.
- À titre de comparaison, durant la période 2002-2008, l'emploi a crû de 292.100 unités..
- Malgré la reprise de la croissance de l'emploi, la crise laissera un manque à gagner d'ici 2013 de quelque 156.000 emplois si l'on compare les nouvelles projections à la prolongation de la tendance observée entre 2000 et 2006.

Quelles sont les réponses européennes ?

C'est un peu du style « Business as usual » : on poursuit les politiques d'activation, l'accent mis sur la formation et les réformes structurelles. Et pour la reprise, on préconise une modération salariale.

Or, il est prévu de redéfinir des objectifs socio-économiques pour 2020 (post-processus de Lisbonne) Quels seront-ils ? Alors que l'Europe sociale a été réduite à une politique visant à générer davantage d'emplois (« Social Europe starts with a job »), on peut se poser des questions sur la qualité des emplois et sur la nature des transitions.

On peut se demander quel lien sera fait avec la « stratégie de sortie ». Il faudra bien opérer un retrait des mesures de soutien budgétaire et monétaire et nous serons face au défi de l'assainissement des finances publiques, qui ne manquera pas d'affecter l'activité économique.

Un mauvais diagnostic

Pointons :

- 14 % de créations d'entreprises en moins,
- 14 % de faillites en plus et 24 % de destructions d'emplois qui y sont liées,
- 93.000 emplois en moins sur 2009-2010,
- 160.000 chômeurs en plus car, outre l'effet des pertes d'emploi, la population active augmente,
- 20 % d'offres d'emplois vacants en moins globalement dans les Services publics de l'Emploi du pays (mais stabilisation à Bruxelles).

Il résulte de ce tableau que le problème n'1, ce sont avant tout les pénuries d'emplois.

Le rôle des Etats devrait être de soutenir les secteurs à gisements d'emplois tels que l'économie sociale, l'enseignement et les emplois verts, en incitant la Recherche et Développement dans le domaine public, les marchés publics verts, la politique industrielle et le renforcement du lien école-marché du travail car le passage école-travail est souvent difficile...

Les risques pour l'avenir

- Une croissance sans emplois supplémentaires à court terme (2011) et trop peu de créations d'emplois à moyen terme (« Jobless growth »).
- La déqualification en cascade qui résulte de l'éviction des moins qualifiés par les plus qualifiés.
- Une concurrence salariale déloyale.
- Le financement du vieillissement démographique (en arrière-plan se pose aussi la question du modèle social et de son pendant: la politique économique (politique des taux d'intérêt, marché intérieur versus concurrence internationale, rôle des salaires...)).
- Le retour de la financiarisation de l'économie favorisée par la consolidation du secteur des « private equity », des taux d'intérêt bas et un excès de liquidités. Même si une législation visant à mieux réguler le système financier était mise au point au niveau européen, il faudrait encore un délai pour la transposer dans les législations nationales.

- Des bulles spéculatives peuvent se recréer dans l'immobilier et sur des marchés de matières premières comme le sucre, le pétrole, le soja...

La crise est peut-être derrière nous mais celle de l'emploi est encore à venir.

2010 sera donc une année politique cruciale car elle verra de nouveaux objectifs socio-économiques lier les Etats membres de l'Union européenne qui, de surcroît, sera chapeauté par une nouvelle Commission.

2.3 Crise et consommation : Impact de la crise sur le crédit et le surendettement

Par **Monique VAN DIEREN**, permanente communautaire des Equipes Populaires

La crise financière et, dans la foulée, la crise économique ont bien évidemment eu (et ont toujours) un impact direct sur les comportements de consommation et sur le prix de certains produits. Le prix du panier de la famille (appelé communément panier de la ménagère) a même connu une légère baisse entre août 2008 et août 2009, après avoir subi une hausse assez spectaculaire en 2007 et 2008¹

Nous nous sommes davantage penchés sur l'impact de la crise sur le crédit et l'endettement des ménages, dont les effets risquent de s'accroître fortement encore en 2010.

Face à un avenir incertain, la crise a provoqué un réflexe sécuritaire ou prudentiel de la part de ceux qui avaient les moyens de faire face à une baisse de revenus. Alors que l'épargne a atteint des taux records en 2009 (188 milliards € en 2009, soit 26% d'augmentation par rapport à 2008), la crise affecte fortement les ménages qui n'ont pas de bas de laine pour faire face à une diminution des revenus, même minime.

« On ne prête pas qu'aux riches... »

La crise a montré à quel point un recours excessif et insuffisamment réglementé au crédit mène à des catastrophes sociales. Les fameux crédits «subprimes» en sont le plus triste exemple. Aux États-Unis, un ménage possède en moyenne 8 crédits et connaît un taux d'endettement moyen de 14,500 \$ uniquement avec cartes de crédit. Les étudiants américains possèdent déjà, en moyenne, 5 cartes de crédit pour un montant de 4.000 \$². Beau départ dans la vie...

Le Belge connaît heureusement un taux d'endettement nettement moins élevé que dans les pays anglo-saxons. Au 30 juin 2009, la Banque Nationale de Belgique (BNB)³ recensait 8.067.590 contrats de crédits, hypothécaires compris. En moyenne, le Belge, de plus de 18 ans, possède un peu plus d'1,5 contrat (4.864.266 personnes ayant, au minimum, un crédit).

La crise joue-t-elle un rôle sur le nombre global de crédits contractés ?

Pour 2008, le solde positif net des contrats enregistrés est de 391.560 (1.542.437 nouveaux contrats et 1.150.877 contrats supprimés), soit une augmentation de 5,2% par rapport à 2007. Cependant, on constate une nette divergence de tendance entre les trois premiers trimestres de 2008 (augmentation du nombre de contrats enregistrés de 8,7% par rapport à la même période de 2007) et le dernier trimestre 2008 (baisse de 8,4% par rapport au dernier trimestre 2007).⁴

Entre ces deux périodes, la crise financière a éclaté, provoquant un réflexe de peur et une forte tendance à l'épargne pour ceux qui en avaient les moyens. Cette tendance s'est confirmée pour les six premiers mois de 2009, période pendant laquelle le nombre de nouveaux contrats a également été plus faible qu'au premier semestre 2008. Le nombre global de crédits en cours continue cependant de croître : 7.512.127 en décembre 2007, 7.903.687 en décembre 2008, 8.123.841 en novembre 2009. En regardant les chiffres de plus près, on peut également émettre l'hypothèse que la crise n'influence pas seulement le nombre de nouveaux contrats mais également le type de crédit contracté.

1 Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter l'évolution mensuelle du panier de la ménagère sur www.crioc.be

2 Le Vif, 16 octobre 2009.

3 Statistiques de la Centrale des crédits aux particuliers, disponibles sur www.bnb.be

4 Echos du crédit et de l'endettement n° 21, janvier-février-mars 2009.

Parmi les quatre types de crédit à la consommation¹, c'est l'ouverture de crédit qui connaît un succès grandissant. Alors que le nombre global de contrats a augmenté de 5,2% en 2008, celui des ouvertures de crédit a augmenté de 10%, représentant 47% des contrats en cours.

Connue et appréciée pour sa souplesse d'utilisation, cette formule de crédit est cependant la plus «vicieuse». Très facile à obtenir (la plupart des grandes surfaces en octroient), elle est généralement à durée indéterminée (avec le risque de tomber dans la spirale de l'endettement permanent), elle donne l'illusion d'un pouvoir d'achat extensible à l'infini («disposez en permanence d'une réserve d'argent» martèle la pub), elle permet d'acheter sa nourriture à crédit (celle-ci étant déjà digérée bien avant même d'être payée avec un taux d'intérêt proche des 19%) et peut être utilisée à n'importe quelles fins, y compris pour rembourser des dettes de téléphone, d'énergie, de santé...

Et la crise, dans tout ça ? L'attrait pour cette formule de crédit en temps de crise laisse à penser que de nombreuses personnes devant faire face à une baisse de revenus et n'ayant pas d'épargne, n'ont pas beaucoup d'autre choix que de recourir à ce type de crédit pour boucler les fins de mois ou rembourser les dettes qui s'accumulent. L'ouverture de crédit, facile à obtenir pour des personnes ayant des faibles revenus, devient en quelque sorte le «crédit du pauvre».

L'augmentation relativement faible du nombre de crédits depuis le début de la crise financière cache donc sans doute des réalités très différentes et est vraisemblablement le résultat d'un effet à double sens : d'une part, un recul du nombre de crédits et un réflexe d'épargne par crainte de l'avenir et d'autre part, une augmentation significative du nombre de petits crédits, par nécessité financière immédiate.

354.000 personnes fichées à la Banque Nationale

Parallèlement à l'augmentation des contrats d'ouverture de crédit, on constate également

¹ Le prêt à tempérament (ou prêt personnel), la vente à tempérament, le crédit-bail (ou leasing) et l'ouverture de crédit.

une augmentation sans précédent des défauts de paiement depuis le dernier trimestre 2008. Pourtant, à l'exception des ouvertures de crédit dont les défauts de paiement ont continué à augmenter, on constatait, depuis 2003 - date de la mise en place du volet positif de la Centrale des crédits - une baisse globale et constante des défauts de paiement.

Pour les six premiers mois de 2009, les défauts de paiement ont augmenté de 2,3% par rapport au premier semestre de 2008, contre une augmentation de 0,9% pour toute l'année 2008. Au 30 septembre 2009, 354.343 personnes étaient «fichées» à la BNB parce qu'elles avaient un ou des retards de paiement sur crédits.

Notons également que le taux de défaillance de paiement est plus important en Wallonie (5,7%) qu'en Flandre (2,7 %) et à Bruxelles (4,9%). Le triste record est battu par la province du Hainaut avec une moyenne de 6,7%.

Une augmentation du surendettement

Contrairement aux statistiques du crédit, il existe peu de chiffres récents permettant d'établir une corrélation entre crise et augmentation du surendettement². Mais plusieurs indices laissent à penser que la situation s'aggrave fortement et risque de s'aggraver encore en 2010.

L'indice le plus récent est celui fourni par la Banque Nationale de Belgique qui recense également les personnes qui sont en procédure de règlement collectif de dettes. En 2008, 70.168 avis d'admissibilité ont été enregistrés, soit une augmentation de 8,8% par rapport à 2007.

Malgré l'absence de chiffres récents, on constate également que les services de médiation de dettes sont débordés. Les délais d'attente pour la prise en charge deviennent de plus en plus longs. Il devient très fréquent de devoir attendre plusieurs mois avant d'obtenir un en-

² On ne connaît, par exemple, pas de statistique récente sur la fréquentation des services de médiation de dettes, sur le nombre, le type et le montant des factures impayées, autres que les dettes de crédit, sur le nombre de saisies immobilières ou salariales... Les chiffres les plus récents (2007) ont été publiés dans un dossier de la revue «Les échos du crédit et de l'endettement» de janvier-février-mars 2009. Celui-ci reprend notamment le poids des différents types de dettes dans l'endettement des ménages.

trétien, en particulier à Bruxelles et dans le Hainaut. Les personnes vont de service en service sans recevoir d'aide appropriée dans un délai raisonnable. Or, on se doute de l'impact que cela peut avoir pour les personnes concernées, tant sur la dégradation de leur situation financière que sur leur état d'anxiété...

Parmi les causes du surendettement, les quatre principales sont les accidents de la vie (chômage, séparation, maladie...), la précarité chronique des revenus, l'instabilité personnelle (dépression, assuétude...) et un train de vie disproportionné. Contrairement aux idées reçues, le surendettement est de moins en moins lié à une mauvaise gestion budgétaire ou un niveau de vie démesuré, mais est davantage le fruit d'un manque chronique de revenus. En effet, comment équilibrer son budget quand on a des revenus inférieurs à 870 € par mois et que le loyer représente parfois près de la moitié de ce revenu ? Or, cette situation concerne près de 17% de la population, soit 1,7 million de personnes...¹

Par ailleurs, de l'aveu même du directeur de la BNB, il y a une corrélation claire entre l'augmentation du chômage et le taux de surendettement. On peut, sans difficulté, imaginer que les nombreux travailleurs qui ont perdu leur emploi, ceux qui sont en chômage économique, ou encore les intérimaires ayant perdu leur job, connaissent ou vont connaître des jours difficiles, surtout s'ils ont contracté des crédits. Les délégués syndicaux pressentent de grosses difficultés financières pour les salariés en chômage économique, notamment lorsque ceux-ci vont recevoir leur déclaration fiscale... Ils constatent également que les employeurs sont de plus en plus sollicités pour octroyer des aides financières ponctuelles (loyer, mazout...).

Crise, crédit, consommation : quatre défis parmi d'autres

Non à la banalisation du crédit

Avec la précarisation des revenus et du marché de l'emploi, les sirènes du crédit facile se font de

plus en plus séduisantes pour faire croire que la baisse des revenus peut être compensée par le crédit. Certains organismes de crédit peu scrupuleux surfent même sur la vague de la morosité ambiante pour présenter des formules de crédit et de regroupement de crédit comme solutions miracles « pour boucler les fins de mois difficiles ». La banalisation du crédit comme levier de relance de la croissance économique est réellement problématique pour les associations membres de la plate-forme « Journée sans crédit »² qui a fait campagne sur ce thème en 2009.

Les statistiques publiées par la Centrale des crédits aux particuliers confirment les craintes de la plate-forme. Il est donc plus que jamais important de rester vigilant par rapport aux tentatives du marché du crédit, en particulier en ce qui concerne les ouvertures de crédit. Il est essentiel de veiller à ce que la législation belge maintienne un haut niveau de protection des consommateurs et à ce que les mesures prises en matière de prévention du surendettement atteignent leurs objectifs sur le terrain. Cette question est particulièrement d'actualité puisque le Gouvernement vient de déposer un projet de loi révisant la loi sur le crédit à la consommation (suite à l'obligation de transposition de la Directive européenne dans la législation belge).

Dans le cadre de ce débat, la plate-forme « Journée sans crédit » souligne les dangers d'une approche anglo-saxonne de la directive selon laquelle un consommateur « informé » n'a plus à être « protégé » dans les relations contractuelles avec un banquier ou un organisme de prêt. Croire qu'un consommateur informé est immunisé contre les pratiques douteuses de certains prêteurs est un leurre. Tout d'abord, parce que dans un marché du crédit complexe, en pleine expansion, où les pratiques de marketing sont ex-

¹ A Bruxelles, le nombre de personnes vivant en - dessous du seuil de pauvreté s'élève à plus de 25%, source : Baromètre social bruxellois, téléchargeable sur www.observatbru.be

² La plate-forme est composée de 20 associations : Equipes Populaires - Centre d'Appui Médiation de dettes - CRIOC-OIVO - Dignitas - Fédé Plus - Groupe Action Surendettement - Centre de Référence du Hainaut - Groupe Prévention Surendettement - Centre de Référence de Liège - Réseau Financement Alternatif - Centre de Référence de Namur - CSC/ACV - FGTB/ABVV - Réseau belge de lutte contre la pauvreté - Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté - Réseau wallon de lutte contre la pauvreté - Verbruikersateljee - Vlaams Centrum Schuldbemiddeling - Beweging van mensen met laag inkomen en kinderen - Vlaams netwerk van verenigingen waar armen het woord nemen www.jouneesanscredit.be

trêmement agressives et efficaces, où le consommateur se voit proposer sans cesse de nouvelles offres, de nouveaux «produits» via un nombre grandissant de canaux (Internet, mailings, les réseaux de grande distribution, les vendeurs ...), il est évidemment utopique de croire que l'on pourra «informer» suffisamment le consommateur pour qu'il soit à même de poser un choix en toute connaissance de cause. Ensuite, parce que la prise de décision du consommateur peut être affectée par bien d'autres considérations (sentiments, émotions, symboles, accidents de la vie, nécessité de trouver une solution urgente pour faire face à une dette, ...) qui peuvent le pousser à agir dans une logique de très court terme, en sachant que le choix posé risque d'aggraver sa situation à plus long terme.

Dans un marché libéralisé et «européanisé», où le consommateur est la cible (ou la proie) de toutes les sollicitations publicitaires et mercantiles, il est indispensable de maintenir un haut niveau de protection des consommateurs et d'encadrer strictement les pratiques dans la vente de biens et de services.

Une réflexion en profondeur sur l'accroissement des inégalités sociales

L'augmentation du surendettement nécessite des moyens financiers supplémentaires pour la prévention et le traitement du surendettement et pour faire face à l'explosion de la demande d'aide sociale. Mais il va de soi que ces mesures ne suffisent pas et que l'enjeu, en ces temps de déficit budgétaire, est de contraindre les gouvernements à prendre des mesures structurelles pour enrayer l'augmentation de la pauvreté et réduire les inégalités de revenus. (Rappelons qu'un Belge sur sept vit en dessous du seuil de pauvreté).

Le temps n'est, hélas, pas à l'audace politique ! Il faut cependant maintenir une vigilance par rapport aux actes politiques qui, pour faire face aux urgences budgétaires, se laissent parfois trop séduire par des mesures de court terme et non concertées dans le seul objectif de relancer la machine économique.

Un travail culturel sur les trois mamelles de la société de consommation

Selon nous, les trois moteurs de la société de (sur)consommation sont la publicité, le crédit et le pétrole. La publicité, tout d'abord, qui crée sans cesse de nouveaux besoins et de nouvelles envies... et provoque des dégâts collatéraux tant auprès de ceux qui les consomment qu'auprès de ceux qui n'y ont pas accès. Le crédit ensuite qui, en donnant l'illusion d'un pouvoir d'achat illimité, nous pousse sans cesse à consommer «tout, tout de suite» et entretient la spirale de l'endettement permanent.

Le pétrole, enfin, qui a permis la multiplication exponentielle des biens de consommation, a développé la société du «tout à jeter» et a donné l'illusion d'une planète aux ressources illimitées.

Hélas ! Tout cela a un prix, de plus en plus impayable : les inégalités face à la consommation, la destruction de l'environnement et la raréfaction des ressources accentueront encore les inégalités sociales.

Définir et mettre en place un autre modèle de consommation et de croissance

Vaste programme, tant les défis et les chantiers sont gigantesques. Avons-nous le choix de ne pas nous y atteler ?

Comment concilier -y compris au sein de nos organisations- l'ambition de construire une société durable économiquement, environnementalement et socialement avec l'envie légitime de voir la machine économique redémarrer très rapidement, sans changer les règles du jeu, comme si rien ne s'était passé? Tel sera le principal défi des mouvements sociaux dans les mois et années à venir. Les modèles de production et de consommation sont au cœur de ce débat. ■

3 Les réponses politiques

14

3.1 Régulation financière : face à l'apathie politique, quelles alternatives opposer ?

Par Gaspard DENIS - chargé de recherche au CNCD-11.11.11

Depuis l'éclatement de la crise financière en 2007, le discours politique a changé : la litanie du « *laissez-faire* » a étonnamment laissé place à celle de la « *régulation* ». A l'image du soutien apporté par Nicolas Sarkozy, Angela Merkel et Gordon Brown à l'instauration d'une taxe sur les transactions financières, la classe dirigeante européenne n'hésite plus désormais à s'emparer des revendications du courant altermondialiste. Un tel revirement rhétorique a pour effet de brouiller les clivages idéologiques classiques. Annoncerait-il le début de la fin de l'ère néo-libérale ? L'analyse des mesures adoptées jusqu'à présent par les gouvernements pour réencadrer les marchés financiers permet d'en douter sérieusement. Il semble, en effet, toujours aussi difficile pour les élites politiques de s'affranchir de leur référentiel du « *tout marché* ».

Le présent article se divise en trois parties : dans un premier temps, nous revenons sur les causes de la crise financière. Ensuite, nous apportons un éclairage critique sur les mesures politiques adoptées jusqu'à présent par les gouvernements pour re-réguler la finance. Enfin, dans la dernière partie, nous évoquons quelques pistes d'alternatives pour sortir de l'impasse actuelle.

1. Les causes profondes de la crise financière

L'effondrement de la bulle immobilière aux Etats-Unis durant l'été 2007 ne constitue que l'élément déclencheur de la crise financière actuelle. En effet, des causes plus structurelles en sont à l'origine.

La première est l'austérité salariale, qui a conduit à l'explosion de l'endettement des ménages aux Etats-Unis mais également en Europe. Cette évolution est le résultat d'un modèle de croissance - promu dès la seconde moitié des années 70 - qui se caractérise par un accroissement permanent des revenus du capital au détriment de ceux du travail. En atteste la citation suivante tirée du rapport « *World Economic Outlook* » d'avril 2005 du FMI : « *La part des salaires dans les pays développés a baissé en moyenne d'environ 7 points depuis le début des années 80, ce recul étant plus marqué dans les pays européens* »¹.

Les causes qui sous-tendent cette régression des salaires dans la valeur ajoutée sont multiples² et connues: la hausse de la concurrence des pays émergents - qui exerce une pression à la baisse sur les salaires des travailleurs au Nord; les pertes d'emplois industriels - qui étaient

1 HUSSON, M., 23 septembre 2007, « *La baisse tendancielle de la part salariale* », <http://hussonet.free.fr/parvabis.pdf>

2 ARTUS, P., 15 décembre 2009, « *La déformation mondiale du partage des revenus au détriment des salariés, source des déséquilibres de l'économie mondiale* », Natixis : Flash économie, n°547, <http://gesd.free.fr/flas9547.pdf>

mieux protégés, à salaires plus élevés ; l'exigence très élevée de rentabilité du capital - qui incite les entreprises à comprimer les coûts salariaux ; ou encore les mesures de dérégulation du marché du travail (réduction de la protection de l'emploi, réduction des coûts de licenciement, augmentation de la proportion de contrats de travail temporaire, réduction du niveau des revenus d'inactivité, etc.) - qui ont fait baisser les salaires également.

Compte tenu de la stagnation du pouvoir d'achat des ménages dans les pays avancés, la demande n'a souvent pu être maintenue qu'à travers la stimulation de la consommation du crédit (et donc de l'endettement des ménages). Ainsi, aux Etats-Unis, entre 1996 et 2007, la dette hypothécaire et les prix des maisons ont été multipliés par trois, alors que les autres dettes des ménages américains (cartes de crédit, prêts à l'automobile, prêts aux étudiants) ont été multipliées par deux.

La deuxième source de la crise financière actuelle est la dérégulation financière. Ce processus a en effet permis la transformation des dettes contractées par les ménages américains en bulle spéculative.

En effet, en l'absence de règles prudentielles strictes, les banques ont pu facilement se défaire des crédits (dit « *subprimes* ») qu'elles avaient accordés à leurs clients les moins solvables en les vendant sous la forme de titres à d'autres acteurs financiers (banques d'investissement, fonds spéculatifs, etc.). A travers cette technique financière dite de « *titrisation* », les risques associés aux crédits octroyés ont été disséminés dans l'ensemble du système financier international.

2. L'inanité des mesures de régulation adoptées

Jusqu'à présent, des mesures unilatérales (au niveau national et régional) et multilatérales (essentiellement au niveau du G20) ont été adoptées par les gouvernements pour mieux réguler la finance. Bien qu'elles soient diversifiées, ces dernières ont souvent visé les mêmes types d'enjeux. A défaut de proposer une liste exhaus-

sive, nous nous concentrerons dans cette section sur trois d'entre eux, à savoir : la régulation bancaire, la lutte contre les paradis fiscaux ainsi que la régulation des fonds spéculatifs.

2.1 Régulation bancaire

Actuellement, les standards en matière de régulation bancaire sont définis par les accords dits de « Bâle II ». Ces règles prudentielles - non contraignantes - visent, pour l'essentiel, à inciter les banques à mettre en réserve une partie de leurs fonds propres¹ afin de couvrir les risques liés aux crédits qu'elles distribuent. Elles ont été transposées au niveau européen à travers l'adoption - en juin 2006 - de la directive dite « *Fonds propres* ».

■ Bâle II : une approche biaisée

La crise bancaire a, néanmoins, démontré l'inefficacité des règles de Bâle II. Et cela, pour plusieurs raisons².

Tout d'abord, ces normes privilégient l'autorégulation du secteur bancaire car elles permettent aux banques d'établir elles-mêmes le niveau de fonds propres nécessaire pour couvrir leurs pertes éventuelles. Plus précisément, les banques sont autorisées à utiliser leurs propres modèles de calcul des risques pour déterminer leur niveau de fonds propres. Un tel système génère des conflits d'intérêts, dans la mesure où les banques n'ont aucun intérêt à révéler leur exposition réelle aux risques.

Deuxième écueil des règles de Bâle II (plus fondamental et lié directement à la première remarque) : ces normes partent de l'hypothèse que les risques financiers encourus par les banques peuvent être calculés. Or, aucun modèle statistique utilisé par les banques ne peut anticiper la réalisation d'événements extrêmes³ (« *tail risks* ») tels que l'éclatement de bulles spéculatives.

Troisième écueil : les règles de Bâle II peuvent être facilement contournées par les banques,

1 Fonds propres : fonds provenant des actionnaires qui les ont versés pour devenir copropriétaires, des bénéfices non distribués aux actionnaires et accumulés dans l'entreprise et des provisions (l'argent mis de côté en prévision des charges).

2 DE GRAUWE, P., 2009, "Lessons from the banking crisis: a return to narrow banking", CESifo DICE Report

3 Un risque extrême (tail risk) est l'exposition à un événement improbable qui, s'il survenait, conduirait à la perte quasi totale du portefeuille.

grâce à la technique de la titrisation. En effet, en se défaisant de leurs crédits et en les vendant sous la forme de titres financiers, les banques peuvent continuer à émettre des prêts en quantité gigantesque en l'absence de toute supervision - puisque les créances titrisées n'apparaissent plus dans leur bilan.

■ Des réformes insuffisantes en Europe et aux Etats-Unis

Face à la faiblesse du dispositif Bâle II, l'Union européenne (UE) et les Etats-Unis ont privilégié des pistes de réforme différentes.

En ce qui concerne tout d'abord l'UE, celle-ci n'a pas témoigné, jusqu'à présent, de volonté de se démarquer de l'approche Bâle II. Elle n'envisage, en effet, qu'un rehaussement des exigences de fonds propres pour le secteur bancaire. Elle attend, dès lors, que le Comité de Bâle propose, fin 2010, de nouvelles règles en cette matière pour les transposer ensuite au niveau des Etats membres.

Du côté des Etats-Unis, l'approche est bien plus intéressante : le Président Barak Obama a, en effet, annoncé le 21 janvier dernier des mesures plus structurelles pour encadrer les banques. Bien qu'il n'ait pas encore reçu l'aval du Congrès des Etats-Unis, le plan annoncé s'articule autour de trois grands axes de réforme, à savoir: la limitation de la taille des actifs des banques - afin d'enrayer la poursuite de la concentration du système financier; l'interdiction, pour les banques collectant des dépôts, de réaliser des opérations spéculatives "pour compte propre"; enfin, l'interdiction, toujours pour les banques faisant appel à l'épargne des particuliers, de posséder, investir ou cautionner des fonds spéculatifs et des fonds de capital investissement.

Bien qu'il soit innovant par rapport à l'approche européenne, le plan américain - dans le cas où il serait adopté par le Sénat et la Chambre des représentants - est encore trop limité pour enrayer efficacement les prises de risques excessives du secteur bancaire.

Certes, en prohibant la spéculation pour les banques collectant des dépôts, ce dernier pose les prémices d'un retour possible d'une sépa-

ration stricte entre banques commerciales¹ et banques d'investissement² - telle que l'avait instituée aux Etats-Unis le Glass-Steagal Act de 1933. Il s'agit là d'un enjeu crucial, tant la crise actuelle a démontré combien le décloisonnement de l'activité bancaire a constitué un facteur générateur de risques systémiques.³

Néanmoins, deux écueils importants plombent le plan Obama. Premièrement: le plan laisse encore aux banques commerciales suffisamment de latitude pour leur permettre de réaliser des opérations spéculatives. Par exemple, dans le cadre réglementaire proposé, ces dernières sont certes contraintes de ne plus spéculer pour leur propre compte mais elles sont encore autorisées à le faire pour le service de leurs clients. Or, dans la pratique, il serait très difficile de pouvoir faire respecter une démarcation nette entre ces deux types d'activité. De même, s'il est interdit aux banques commerciales d'investir ou de cautionner des fonds spéculatifs, le plan Obama n'empêche pas ces dernières de financer les opérations boursières des banques d'investissement ou de créer des véhicules ad hoc pour sortir de leur bilan les crédits qu'elles octroient et ainsi échapper aux exigences de fonds propres qui leur sont imposées.

Deuxième pierre d'achoppement : les nouvelles mesures de régulation ne visent que les

1 Les banques commerciales - dénommées également banques de dépôt ou de détail- récoltent l'épargne et accordent des prêts aux particuliers et aux entreprises. Elles se distinguent ainsi des banques d'affaires ou des banques d'investissement. Cette distinction est, en partie, révolue aujourd'hui car les banques de dépôt/commerciales ont développé des activités de banques d'investissement.

2 Les banques d'investissement effectuent de multiples activités de marché. Tout d'abord, elles offrent à des grandes entreprises des services liés à l'accès au marché des capitaux (introduction en Bourse, émission d'actions et obligations, etc.). En outre, elles offrent des conseils en fusions et acquisitions. Enfin, elles effectuent des activités de courtage (achat et vente d'actifs financiers) pour le compte d'entreprises et de particuliers ainsi que pour compte propre. Toutefois, la plupart des banques d'investissement ne sont plus indépendantes mais font désormais partie de groupes bancaires ayant aussi des activités de banque de dépôt, d'assurance et autres.

3 En effet, ce processus - enclenché par la dérégulation financière des années 1980 - a permis l'émergence de géants financiers opérant tous les métiers bancaires. L'intensification de la transmission des chocs financiers à l'économie réelle a constitué le principal effet pervers de cette évolution. En effet, lorsque leur branche «banque d'investissement» enregistre de fortes pertes boursières, les géants bancaires répercutent généralement une bonne partie des coûts d'ajustement qui en résultent sur leur division «banque commerciale». Cela se traduit concrètement par le resserrement du crédit bancaire consenti aux ménages et aux entreprises.

banques commerciales. Pourtant, ces dernières ne peuvent être considérées aujourd'hui comme les institutions financières posant le plus de risques pour la stabilité du système financier. En effet, à côté des banques de détail, s'est développée, en l'espace d'une décennie, une forêt d'établissements fantômes opérant en dehors du cadre de régulation existant. Parmi les principaux acteurs apparentés au système bancaire fantôme se trouvent : les banques d'investissement, les fonds dits « alternatifs » (fonds spéculatifs, fonds de capital-investissement) ou encore les véhicules hors bilan créés par les banques elles-mêmes (en anglais « *special purpose vehicle* » (SPV)).

Ces établissements fantômes se financent directement sur les marchés de capitaux via, par exemple, l'émission de papier commercial. Ils utilisent, ensuite, les fonds levés pour acheter des actifs volatiles et illiquides tels que des produits titrisés ou des dérivés de crédit. Comme le note M. Wolf¹, ces établissements possèdent les caractéristiques d'une banque classique, dans la mesure où ils s'engagent à racheter leurs passifs (c'est-à-dire à rembourser leurs dettes) sur simple demande, tout en investissant dans des actifs à long terme. Ils s'exposent, dès lors, - comme pour les banques classiques - à un risque de désengagement massif. En cas de faillite, ils peuvent alors représenter un risque systémique.

Faut-il rappeler à ce sujet que c'est bien la faillite de Lehmann Brothers - une banque d'investissement - qui est à l'origine du séisme qui a secoué le secteur bancaire ? De même, les principales institutions financières qui ont été secourues par les autorités américaines - telles que Bear Sterns et Merrill Lynch - faisaient partie intégrante du système bancaire fantôme. Aussi, en proposant de renforcer uniquement la régulation des banques commerciales, le Président Obama rate, en partie, sa cible : il laisse en effet opérer en dehors de tout contrôle une forêt d'établissements financiers générateurs d'importants risques systémiques.

2.2 Régulation des fonds alternatifs

Le terme « *fonds alternatifs* » désigne les fonds spéculatifs (« *hedge funds* ») ainsi que les fonds de capital-investissement (« *private equity funds* »).

Les hedge funds s'adonnent à des opérations financières purement spéculatives. Ils utilisent des techniques très sophistiquées et opaques telles que, par exemple, la négociation de produits dérivés. Les prises de position de ces fonds sont d'autant plus risquées que ces derniers mobilisent, de façon intensive, l'effet de levier dans leurs opérations spéculatives. Autrement dit, ils prennent des positions qui peuvent excéder considérablement leurs capitaux propres. Comment? En empruntant les sommes nécessaires à une ou plusieurs banques. L'effet de levier leur permet, dès lors, de démultiplier les gains potentiels de leurs placements. Cependant, lorsque les paris spéculatifs tournent mal, les hedge funds peuvent mettre en difficulté les banques qui leur prêtent et créer un risque « systémique » par voie de contagion.

La leviérisation constitue également un instrument central de la stratégie des fonds de capital-investissement (« *private equity funds* »). Ces derniers pratiquent, en effet, de façon intensive des opérations dites de « *leveraged buy out* » (LBO), qui consistent à prendre le contrôle total d'une entreprise moyennant un endettement important (jusqu'à 90% du prix d'achat). En d'autres mots, il s'agit du rachat à crédit d'une entreprise, avec une mise de fonds initiale limitée. Le coût de l'acquisition étant ensuite remboursé totalement par l'entreprise rachetée, via une forte ponction par le fonds de capital-investissement sur ses bénéfices. Ces acquisitions ont, en outre, une durée limitée car l'objectif est de vendre celles-ci rapidement en réalisant une plus-value financière.

Actuellement, tant les hedge funds que les fonds de capital-investissement échappent à toute supervision prudentielle car ils ne gèrent pas l'épargne publique (l'épargne des ménages « ordinaires »). En outre, la majorité des hedge funds sont domiciliés dans des paradis fiscaux.

Compte tenu des risques systémiques que présentent les hedge funds et les fonds de capital-investissement, la Commission européenne

¹ WOLF M., 01.02.10, « Il n'y a pas que les banques », Le Monde Economie.

a adopté une proposition de directive en avril 2009 - actuellement à l'étude au Parlement européen - pour réguler ces acteurs financiers. Elle vise essentiellement à contraindre les gestionnaires de fonds alternatifs localisés dans l'UE à s'enregistrer auprès des autorités de supervision et à divulguer des informations relatives à leur stratégie financière (notamment en matière de levierisation).

Ceci étant, la proposition de la CE est extrêmement faible, dans son état actuel, pour trois raisons principales¹. Tout d'abord, elle ne couvre qu'un nombre limité de fonds spéculatifs: d'une part, elle exempte ceux dont le portefeuille d'actifs ne dépasse pas 100 millions d'euros de toute obligation en matière de transparence ou d'enregistrement ; d'autre part, elle ne couvre que les fonds localisés dans l'UE. Autrement dit, elle n'envisage aucune réglementation pour ceux qui sont situés dans des paradis fiscaux.

Deuxième écueil de la proposition de directive : les exigences de fonds propres envisagées par la CE pour limiter la capacité des fonds alternatifs de s'endetter sont dérisoires. Enfin, la proposition de la CE n'inclut aucune disposition relative à la taxation des profits de ces fonds.

2.3 Lutte contre les paradis fiscaux

Devenus l'un des piliers du système financier international, les paradis fiscaux sont aujourd'hui tout sauf des places financières marginales. Les professionnels de la finance estiment leur nombre à 70-80 territoires, dans lesquels résideraient plus de 4000 banques, deux tiers des 2000 hedge funds (fonds spéculatifs), ainsi que deux millions environ de sociétés écran (trusts, fiducies, etc.), où les actifs domiciliés s'élèveraient à 11.000 milliards de dollars.

Les PFJ (Paradis Fiscaux et Judiciaires) contribuent à accentuer l'instabilité des marchés financiers, notamment en permettant aux entreprises et aux acteurs financiers qui les utilisent de réaliser des opérations échappant

à toute forme de supervision et de régulation. Par exemple, nombreuses sont les banques qui créent dans des centres off-shore des véhicules ad hoc (appelés SPV ou SIV) afin de revendre à ces derniers leurs créances douteuses.

En matière de lutte contre les PFJ, les principales dispositions ont été adoptées dans le cadre du G20 (en particulier celui de Londres d'avril 2009). Ces dernières reposent sur l'approche de l'OCDE, dont les critères en matière d'échange d'informations fiscales sont biaisés pour trois raisons principales.

Tout d'abord, l'échange d'information proposé par l'OCDE se fait à la demande, et non de manière automatique (comme le prévoit, par exemple, la directive européenne sur l'épargne). Cela signifie que la demande d'information fiscale ne peut être rencontrée que si la fraude fiscale est prouvée. Autrement dit, il revient à l'autorité publique qui établit une demande de renseignements de la motiver et de donner suffisamment d'éléments fondés et détaillés, « sous peine de voir la demande refusée »². Inutile de préciser qu'une telle règle désavantage particulièrement les pays en développement. Compte tenu de leurs capacités administratives limitées, ces derniers ont en effet peu de chance de pouvoir apporter suffisamment de preuves pour justifier le grand nombre de requêtes administratives nécessaires au recouvrement de leurs pertes fiscales.

Deuxièmement, pour pouvoir être considéré comme un « territoire coopératif » et sortir de la liste noire de l'OCDE, il suffit, pour un paradis fiscal, de signer un minimum de 12 accords d'échange d'information.

Pour sortir de la liste grise publiée par l'OCDE, il a dès lors suffit aux centres off shore concernés de signer des accords bidons. En effet, suite à l'analyse des accords validés par l'OCDE, le journal l'Express a constaté que « les paradis fiscaux ont signé 30% de leurs accords entre eux »³. Exemples : (i) l'Autriche : sur ses quinze partenaires fiscaux, dix relèvent de la liste grise ; (ii)

¹ DENIS, G., RUIZ, M., KERCKHOFFS, T., VANDER STICHELE, M., « An Oversight of Selected Financial Reforms on the EU Agenda: Towards a Progressive European Response to the Financial Crisis », September 2009, Centre for Research on Multinational Corporations (SOMO), http://somo.nl/publications-en/Publication_3221

² DREZET, V., 6 avril 2009, « Vers la fin des paradis fiscaux », www.snui.fr

³ L'EXPANSION, 01/01/2010, « Les paradis fiscaux trichent encore », http://www.lexpansion.com/economie/actualite-economique/les-paradis-fiscaux-trichent-encore_214578.html

Monaco est signataire de conventions fiscales avec huit centres offshore comme le Luxembourg, Saint-Marin, le Liechtenstein, Andorre ou les Bahamas. En outre, certains paradis ont signé des accords avec des micro-Etats fiscalement irréprochables : exemples : les Bermudes s'engagent ainsi à lever le voile sur leurs clients domiciliés dans les îles Féroé. Et Gibraltar, sur ceux du Groenland.

Enfin, troisième écueil de l'approche de l'OCDE : elle se focalise exclusivement sur le secret bancaire présenté comme le moyen privilégié de l'évasion fiscale. Or, actuellement, la moitié du marché offshore se concentre dans les trusts : des créations juridiques anglo-saxonnes qui ne nécessitent pas de secret bancaire pour pouvoir se mettre à l'abri du fisc.¹ Ils permettent en effet à leur bénéficiaire - en principe impossible - de ne pas révéler leur identité lors de l'ouverture du compte. Aussi, les îles de Jersey et Guernesey - toutes deux territoires britanniques - sont des juridictions spécialisées dans la constitution des trusts.

3. Quelles alternatives ?

Comme nous venons de le voir, les mesures préconisées jusqu'à présent par les gouvernements pour renforcer le contrôle du secteur financier sont dérisoires. Elles n'empêcheront certainement pas la poursuite des prises de risques excessives qui ont mené à la crise actuelle. Aussi, seule l'instauration de mesures radicales - c'est-à-dire impliquant une véritable refonte du système financier actuel - pourrait prévenir l'émergence de crises futures. Dans cette perspective, quatre champs d'action devraient être envisagés.

Tout d'abord, afin de couper l'alimentation de la spéculation, il serait indispensable de relever la rémunération du travail par rapport au revenu du capital. Cela implique notamment d'assurer à chacun un revenu décent, d'une part, en liant systématiquement l'évolution des salaires réels aux gains de productivité et, d'autre part, en fixant un plafond à la rémunération actionnariale.

¹ J.C. Paye, «Les trusts anglo-saxons, rois de l'évasion fiscale», L'Humanité, 7 avril 2009

Deuxièmement, afin de remettre la finance au service de l'économie réelle, il faudrait sérieusement envisager le retour à une séparation stricte entre banques commerciales et banques d'investissement (voir définitions plus haut).

Selon cette approche : les banques commerciales seraient les seules institutions financières autorisées à collecter des dépôts auprès des épargnants et à bénéficier d'une aide de dernier recours de l'Etat en cas de nécessité. En contrepartie, il leur serait interdit de réaliser des opérations spéculatives (achat d'actions, de produits dérivés, etc.), de créer des véhicules hors bilan pour organiser la titrisation de leurs créances, et de financer les investissements d'établissements fantômes (tels que les banques d'investissement, les fonds spéculatifs, etc.). Enfin, des exigences de fonds propres leur seraient imposées afin qu'elles puissent couvrir leurs pertes éventuelles. Les banques d'investissement, quant à elles, seraient les seules banques à être autorisées à spéculer sur les marchés financiers. En contrepartie, elles ne pourraient ni faire appel à l'épargne publique, ni bénéficier de garanties publiques en cas de difficultés financières. Des ratios de fonds propres leur seraient également imposés afin de limiter leur capacité d'endettement sur les marchés de capitaux.

Troisième champ d'action : l'imposition aux fonds spéculatifs et de capital investissement de limites strictes d'endettement, ce qui porterait un sérieux coup au financement de leurs opérations spéculatives.

Enfin, concernant la lutte contre les paradis fiscaux, les deux mesures suivantes devraient être envisagées : d'une part, la levée du secret bancaire par la mise en œuvre d'un échange automatique d'information fiscale entre les Etats ; d'autre part, la taxation des transactions provenant des paradis fiscaux, afin d'annihiler l'avantage tiré de la politique fiscale déloyale pratiquée par ces centres financiers. ■

3.2 Au-delà du PIB : réconcilier ce qui compte et ce que l'on compte

Par **Isabelle CASSIERS** - Professeur d'Economie à l'UCL (CIRTES-IRES) et Chercheur qualifié du FNRS et

Géraldine THIRY - Assistante à l'UCL (CIRTES-IRES) et doctorante en Economie.

Les deux auteurs sont membres du Forum pour d'Autres Indicateurs de Richesse (FAIR).

Ce texte reprend l'article d'Isabelle Cassiers et Géraldine Thiry paru dans la revue Louvain (UCL) du 15 décembre 2009 et intitulé «Réconcilier ce qui compte et ce que l'on compte». Il est publié dans une page débat sur le thème «Au-delà du PIB : comment mesurer le progrès des sociétés», qui comprend également un article de Raouf Boucekkine (UCL) intitulé «Mesurer le progrès : la question reste entière».

Ces deux articles sont disponibles sur <http://www.uclouvain.be/revue-louvain.html> (pp. 18-19).

Le texte complet de l'étude est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.uclouvain.be/regards-economiques>.

On le sait depuis toujours, le Produit intérieur brut (PIB) n'est pas un indicateur de bien-être ou de qualité de vie. C'est un agrégat monétaire qui évalue l'activité annuelle d'une nation sur des bases essentiellement marchandes. Toutefois, pendant des décennies, *croissance du PIB* et *progrès des sociétés* ont été largement assimilés, comme si la première était une condition nécessaire et suffisante à la réalisation du deuxième. Cette liaison est, aujourd'hui, amplement remise en cause.

De nombreux travaux ont mis en évidence un décrochage de la qualité de la vie en regard d'une croissance continue du PIB : stagnation des indicateurs subjectifs de satisfaction de vie; dégradation des indicateurs objectifs de santé sociale et de bien-être économique; et surtout, sonnette d'alarme des indicateurs environnementaux. Récemment, des initiatives de grande envergure (Forums mondiaux de l'OCDE) ou très médiatisées (Commission Stiglitz) ont explicitement posé la question d'un «Au-delà du PIB» : si cet indicateur, utilisé comme moteur des politiques économiques, nous égare, n'y a-t-il pas ur-

gence à en changer ? Comme le résume joliment Paul Krugman, quel intérêt d'avoir de la croissance s'il n'y a plus de planète ? Alors, comment réconcilier *ce qui compte* (la préservation de la nature et nos valeurs humaines) et *ce que l'on compte* (les indicateurs à l'aide desquels on gouverne) ?

Les débats actuels sur ce sujet mettent en évidence trois impératifs :

1. Mesurer des résultats

Plutôt qu'une production évaluée monétairement : les taux d'alphabétisation importent plus que les dépenses d'éducation sans prise en compte de leur efficacité; il n'y a pas lieu de valoriser deux fois des activités qui *de facto* se compensent (polluer et assainir, détruire et reconstruire, se rendre malade et se guérir). C'est une question de bon sens.

2. Prendre en compte les patrimoines,

Dans leur diversité : on ne peut plus se contenter de valoriser les *flux* d'activités et de revenus (ce que fait le PIB) en ignorant les ponctions

sur les *stocks* de richesse. La question se pose aujourd'hui avec acuité pour les ressources naturelles. Elle mérite d'être élargie à toutes les formes de richesses que nous avons reçues et transmettons: patrimoines culturels, sites et monuments, savoir accumulé. Il en va de notre responsabilité vis-à-vis des générations futures.

3. Intégrer des questions de répartition

La croissance d'un revenu global peut être très inégalitaire. Un PIB par tête en hausse n'empêche pas certains revenus de baisser, ce qui crée, dans la population, le sentiment d'être trompé par les chiffres. Nos systèmes statistiques devraient aussi évaluer d'autres formes d'inégalités : accès à l'eau, à l'éducation; impact du réchauffement climatique. Équité et représentation démocratique sont ici en jeu.

Remplacer le PIB est un exercice complexe et digne du plus grand intérêt. La complexité n'est pas tant d'ordre statistique : de nombreux indicateurs alternatifs ont été pensés, soupe-

sés, calculés, publiés. On peut en faire l'inventaire. La complexité de l'exercice provient surtout du bousculement implicite des valeurs sur lesquelles une ou deux générations se sont construites. Chaque indicateur recèle une vision singulière du progrès. La question sous-jacente au choix de l'un d'entre eux n'est pas anodine. « Dans quel monde voulons-nous vivre ? » Pour cette raison, elle ne peut être confiée aux seuls experts mais relève du débat démocratique. Elle est passionnante car elle nous donne l'occasion de repenser et de réaffirmer nos finalités.

On aurait tort d'y voir une question réservée à quelques idéalistes, sous prétexte que la croissance du PIB est indispensable à la création d'emplois, à la survie des entreprises et à la santé des finances publiques. Les temps où toute croissance de l'activité et des revenus était bonne, sont révolus. S'y accrocher est un combat d'arrière-garde. Aujourd'hui, l'urgence n'est plus d'élargir le gâteau mais de le cuisiner sans dégâts, d'améliorer sa qualité nutritive et de mieux le partager. ■

4 Discours sur la crise, dépendance à la croissance et mobilisations alternatives

par Benoît LECHAT, chargé d'études et de publications auprès d'ETOPIA

En partant de quelques échantillons non représentatifs du discours médiatique des politiques sur la crise, mon exposé tentera d'identifier la dépendance du politique par rapport à la croissance et son enfermement dans ce que l'économiste britannique Tim Jackson appelle le « dilemme de la croissance ». Enfin, il évoquera brièvement les questions que pose aux mouvements sociaux la construction d'une alternative pour sortir de ce dilemme. Si la crise est bien une opportunité à saisir pour remettre en question le modèle dominant, il reste à savoir quels seront les mouvements sociaux qui sauront la saisir, en lien avec les politiques.

L'alphabet de la crise

Les discours sur la crise que nous découvrons dans les médias, témoignent d'une volonté entêtée de revenir le plus rapidement possible au statu quo d'avant la crise. Il y a une forme d'optimisme volontariste (« il faut croire que cela va marcher pour que cela marche ») destiné à rétablir la confiance des consommateurs, des investisseurs, des banques entre elles, des politiques... et *in fine* la confiance des citoyens dans la politique.

Les politiques sont, en effet, fortement dépendants de cette confiance car elle est à la base des recettes fiscales qui vont leur permettre de financer des politiques publiques et des fonctions

collectives auxquelles nous sommes tous attachés comme, par exemple, la sécurité sociale.

Pour tenter d'illustrer l'évolution de la conjoncture, les médias se servent d'une sorte d'alphabet : le V pour désigner une reprise rapide - à laquelle plus personne ne croit -, le W qui se répète avec une succession rapprochée de phases de récession et de croissance, le U pour désigner un lent retour à la normale ou le L pour annoncer une longue stagnation suivant l'actuelle récession. Sans vouloir jeter la pierre à personne, nous devons bien constater que nous sommes tous plus ou moins pris dans une sorte d'attente quelque peu impuissante. C'est en tout cas ce qu'exprime cet alphabet de la conjoncture qui nous découvre guettant un redressement de la situation économique alors que nous n'y croyons pas totalement.

L'emprise du dilemme de la croissance

Cette attitude de prudence perplexe - mâtinée d'optimisme volontariste - se retrouve au niveau des budgets francophones. Les responsables francophones ont ainsi mis en place des plans de maîtrise des dépenses s'attachant à respecter le cadre budgétaire étroit autorisé par la crise sans réaliser de coupes dans les services publics comme l'ont fait les agendas néo-libéraux entre les années '80 et '90. Il s'agit notamment de reporter une série d'investissements sans claire-

ment évoquer les mesures à prendre au cas on l'on devrait affronter une récession qui s'installerait beaucoup plus durablement. Les politiques qui sont en train de scruter les chiffres d'évolution de la croissance, sont, en l'occurrence, confrontés à ce que Tim Jackson appelle le « dilemme de la croissance ».

Tim Jackson est professeur d'économie et commissaire économique de la Commission du Développement Durable du Royaume-Uni (« Sustainable Development Commission », une sorte de Conseil fédéral du développement durable). Il a écrit un ouvrage : « **Prospérité sans croissance** » dont la traduction sera publiée par Etopia chez De Boeck en 2010. Les éléments du « dilemme de la croissance » sont les suivants: D'une part, nous sommes dépendants d'une croissance économique maximale pour faire fonctionner nos fonctions collectives. D'autre part, nous savons très bien que la croissance est génératrice de ce que les économistes appellent des « externalités négatives » comme les émissions de gaz à effet de serre.

Découplage relatif, découplage absolu

Tim Jackson a, en effet, formalisé de façon précise quelque chose qui avait déjà été étudié dans les années '70. Il estime que, pour arriver à un découplage absolu entre la croissance économique et la croissance des émissions de gaz à effet de serre, il faudrait des augmentations d'intensité énergétique énormes, quasiment impossibles au vu des connaissances technologiques actuelles. Il faudrait, en l'occurrence, multiplier par 80, 90, 100 ou 120, d'ici 2050, l'intensité énergétique de tout dollar produit pour arriver à limiter à 450 ppm la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, sachant que, par ailleurs, la croissance de la population et de l'économie se poursuivra au plan mondial. Tout l'enjeu est donc de trouver un autre modèle économique qui permette que nos Etats et nos systèmes sociaux ne s'effondrent pas avec un PIB qui devra progressivement se stabiliser et sans doute ensuite se réduire. Le livre de Jackson pourrait, à cet égard, marquer un tournant dans la conscience écologique, comparable à ce-

lui produit par le rapport Brundtland de 1987 qui a introduit la notion de développement durable.

Changer de modèle économique

Son intérêt réside surtout dans le fait qu'il parle aussi de solutions, de pistes de sortie plutôt que de vitupérer le capitalisme vert. Il montre comment il faut changer progressivement de modèle en donnant des pistes telles que :

- Etablir des limites : c'est toute la question des droits d'émission et de l'éco-fiscalité.
- Changer de modèle économique : cela implique de réformer la science économique et de développer l'économie écologique.
- Sortir de la croissance par la dette, qu'elle soit privée ou publique.
- Au niveau social : il s'agit de remettre sur le métier un certain nombre de pistes comme la réduction du temps de travail, l'autogestion, la lutte contre les inégalités sociales et économiques, l'investissement dans les biens publics, qui sont indispensables pour casser la logique de la surconsommation.

Un énorme travail de reformulation et de négociation nous attend, du moins si nous voulons parvenir à « changer de cadre » pour comprendre notre situation et formuler un projet alternatif. Car il faut bien le reconnaître, pour l'heure, les discours politiques attestent que nous sommes encore très démunis pour essayer de décrire et de comprendre ce qu'il se passe.

Morceaux choisis

Didier Reynders (le 24 avril 2009): « *A juste titre, les gens se demandent comment on a pu en arriver là* ». « *Comment se fait-il que personne ou presque n'ait rien vu venir?* » « *Au-delà des erreurs manifestes, liées à la gestion des subprimes, la crise a certainement révélé une série de faiblesses et d'excès dans nos économies. Différents facteurs se sont conjugués pour conduire à une sous-estimation durable des risques et, en fin de compte, un effondrement de la confiance dans le système financier* ».

Elio Di Rupo sur la « crise libérale » (le 7 juin 2009) : « *A l'échelle de l'Europe, l'idéologie libérale nous mène, si l'on n'y prend garde, au désastre social. Elle crée des grands oligopoles économiques, ne garantit pas la*

concurrence, ne profite pas au citoyen ni à l'emploi. » Les partis socialistes, en même temps, n'ont-ils pas été, aussi longtemps, au pouvoir à l'Europe et à la défense d'une certaine forme de néo-libéralisme ? « Mauvais procès. Les socialistes et sociodémocrates ont agi pour le moindre mal mais ils ont été piégés par l'idéologie dominante qui a conquis les âmes il y a 20 ans » ;

Jean-Michel Javaux (mai 2009),

« Nous sommes au carrefour de toutes les crises mais nous sommes aussi au carrefour de toutes les solutions. Face à cette opportunité historique, il serait suicidaire de se résigner. Il convient, au contraire, de mettre en œuvre des solutions qui puissent répondre en même temps à la crise économique, à la crise sociale, à la crise écologique, à la crise démocratique »

Pouvoir d'achat individuel contre pouvoir d'achat collectif

J'ai arbitrairement retenu ces extraits parce qu'ils n'évoquent pas le fait qu'avant la crise de 2008-2009, la situation budgétaire de la Belgique était déjà compromise par l'idéologie de la croissance économique par la croissance du pouvoir d'achat individuel qui a servi de justification aux réformes fiscales menées depuis le début de la décennie. Ce sont ces réformes qui ont contribué à détruire le « solde primaire » du budget de l'Etat, bien plus que les interventions publiques pour sauver les banques. Or, il eût sans doute mieux valu investir les moyens qui ont été consacrés à ces réformes fiscales dans ce qu'il convient d'appeler le « pouvoir d'achat collectif », à savoir tous les biens publics comme l'éducation, les transports publics, la Culture, qui contribuent à simultanément renforcer le bien-être de tous et à réduire notre empreinte écologique. Car le plus fascinant, c'est de voir qu'au bilan, la pression fiscale globale n'a quasiment pas été réduite et que les inégalités, elles, ont bien augmenté.

Des liens intéressants :

http://www.esprit.presse.fr/review/details.php?code=2009_11

<http://daccroissance.typepad.com/blog/2010/01/la-prosp%C3%A9rit%C3%A9-sans-la-croissance-.html>

<http://www.sd-commission.org.uk/publications.php?id=914>

Quels acteurs pour quelle opportunité historique ?

La crise est donc bel et bien une opportunité d'inventer un nouveau projet économique qui intègre autant la dimension sociale qu'écologique en développant le pouvoir d'achat collectif qui est nettement plus juste, tant avec les générations présentes qu'avec les générations futures. C'est l'ambition du Green Deal qui est censé remplacer le New Deal des « trente glorieuses » fondé sur un compromis productiviste entre le capital et le travail. Mais il ne s'agit plus de « relancer la machine » à n'importe quel prix. De plus, toute la question est de savoir quels vont être le ou les acteurs qui vont saisir l'opportunité historique qui se présente à nous. Autrement dit, quels vont être les acteurs qui, demain, vont conclure des conventions collectives pour simultanément augmenter le bien-être et réduire notre empreinte écologique ? Sera-ce l'objet un jour des accords inter-professionnels ?

D'autres acteurs que les entreprises et les syndicats ne devront-ils pas intervenir, car les compromis qui seront passés dans ce cadre, ne le seront peut-être pas seulement entre le monde du travail et le monde du capital ? Ce seront, par exemple, des accords qui seront conclus à l'intérieur du monde du travail, à l'intérieur du monde des entreprises, entre les pouvoirs publics entre eux, entre les collectivités locales et, par exemple, les associations de copropriétaires dans les immeubles.

Tout reste donc à faire pour identifier et mobiliser les acteurs qui vont conclure ces « green new deals ». Il faudra y réfléchir de la manière la plus ouverte possible, en ayant une lecture assez lucide de ce qui s'est passé ces vingt dernières années et en revenant notamment sur les choix qui ont été effectués en matière de redistribution. ■

5 Regards croisés sur les sorties de crise possibles

5.1 Sortie de crise ou nouvelles bulles ?

Par Arnaud ZACHARIE – secrétaire général du CNCD - 11.11.11

L'impact de la crise dans les pays en développement

L'exportation rapporte moins

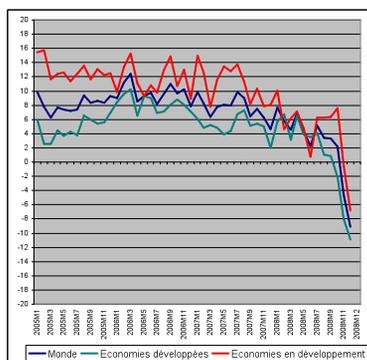
Le principal canal de propagation de la crise dans les pays en développement est celui de la chute des revenus d'exportation. Nombre de pays en développement dépendent de ces revenus. Les pays émergents sont devenus les lieux d'assemblage des composants de produits qui sont ensuite exportés vers les marchés de consommation des pays industrialisés. Or, ces derniers sont en grave récession et voient donc leur taux de consommation chuter, ce qui se répercute directement sur les prix et les revenus qui en découlent pour les pays émergents.

Les pays les plus pauvres, dont le rôle dans la nouvelle division internationale du travail consiste à exporter des matières premières, sont également touchés par cet effondrement des échanges commerciaux et de la demande globale. La crise se propage ainsi en remontant la chaîne de production jusqu'aux pays les plus pauvres dont les revenus dépendent essentiellement des exportations de produits de base.

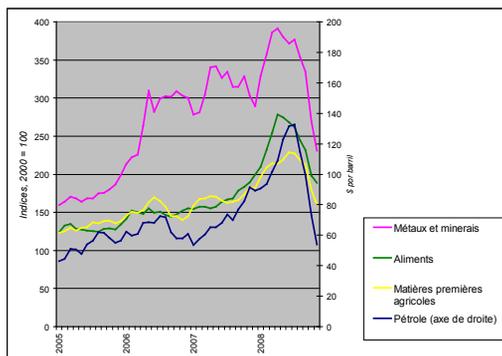
C'est notamment le cas des pays d'Afrique subsaharienne, dont certains économistes avaient annoncé qu'ils sortiraient relativement indemnes de la crise financière du fait que leur système financier est très peu développé. La réalité est, en fait, tout

autre : certes, le continent africain représente moins de 3% du commerce mondial. Mais on oublie d'ajouter que la part des échanges dans le Produit intérieur brut (PIB) africain dépasse 50%, alors qu'elle ne dépasse pas 20% pour l'Union européenne ou les Etats-Unis. En d'autres termes, le fait que les économies africaines soient tournées vers l'exportation de matières premières de base (café, cacao, thé, sucre, coton, cuivre, etc.) implique qu'elles exportent l'essentiel de ce qu'elles produisent, ce qui les rend d'autant plus vulnérables aux « chocs externes ». Or, le choc a été rude puisque le commerce mondial a chuté de près de 10% entre début 2008 et début 2009.¹

Chute du commerce mondial et des prix des matières premières (source : CNUCED)



¹ World Bank, Global Development Finance, 2008



Le crédit international diminue

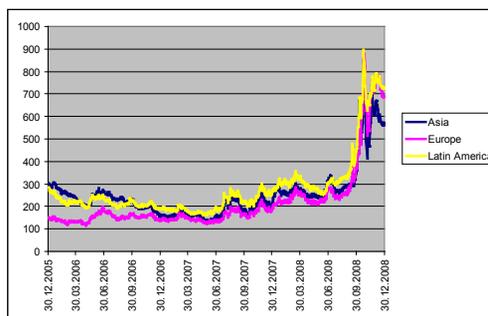
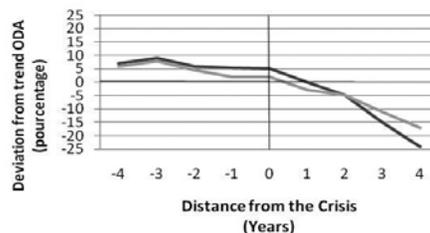
Le second canal de propagation de la crise financière dans les pays en développement est d'ordre financier. Ces dernières années, les pays émergents ont attiré des montants considérables d'investissements privés internationaux, soit via les marchés financiers, soit via les investissements directs étrangers. Les entrées de capitaux privés dans les pays en développement ont ainsi littéralement explosé entre 2002 et 2007, passant de 170 à 1.029 milliards de dollars, dont les deux tiers dans les dix principaux pays émergents¹. Or les pertes gigantesques encourues par les banques et les investisseurs américains, européens et japonais ont débouché sur des retraits importants, les investisseurs étant contraints de revendre une partie de leurs actifs à l'étranger pour éponger leurs dettes. Cela a eu un impact direct sur les pays émergents, d'autant que l'assèchement du crédit international a entraîné une hausse des taux d'intérêt pour les pays en développement.

La chute a été de près de 50% en 2008, lorsque les capitaux se sont massivement rapatriés aux Etats-Unis, avant que des investissements privés massifs ne s'opèrent dans quelques pays émergents, notamment en Chine, à Hong Kong et à Taiwan, créant des bulles qui risquent de se révéler, à terme, spéculatives.

¹ World Bank, Global Development Finance, 2008.

Hausse des taux d'intérêt et projection de l'aide au développement (source : JP Morgan et OCDE)

Banking Crises and Official Development Assistance



Les transferts financiers des migrants vers leur pays d'origine ont atteint ces dernières années, des montants considérables, passant, selon la Banque mondiale, de 31 à plus de 300 milliards de dollars entre 1990 et 2008. Cela représente donc officiellement plus de deux fois le montant de l'aide au développement mais ce chiffre est, sans doute, sous-évalué du fait que nombre de transferts s'opèrent de manière informelle et échappent donc aux statistiques officielles. Cet argent aurait, par exemple, permis de réduire la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 11% en Ouganda, 6% au Bangladesh et 5% au Ghana.

Or, la crise financière et économique dans les pays industrialisés implique des pertes d'emploi dont les travailleurs migrants semblent les principales victimes. Par exemple, le Gouvernement espagnol a lancé, en septembre 2008, un plan de « retours volontaires » qui vise, moyennant une allocation sociale, à inciter les travailleurs migrants à retourner dans leur pays d'origine. L'allocation est versée en deux tranches (40% en Espagne et 60% sur le territoire d'origine) et les bénéficiaires ne peuvent solliciter un retour

en Espagne qu'après trois ans et disposent d'un droit de retour préférentiel après cinq ans.

La Banque mondiale prévoit ainsi une chute de 1 à 6% de ces flux en 2009, ce qui représente un atterrissage brutal après une moyenne de croissance de 17% par an depuis dix ans.

En conclusion, la crise financière a un impact sévère dans les pays en développement. Un rapport du FMI et de la Banque mondiale, publié le 24 avril 2009, estime que 55 à 90 millions de personnes supplémentaires vont tomber dans l'extrême pauvreté en 2009, alors que la crise alimentaire a déjà entraîné une augmentation de 130 à 155 millions de personnes extrêmement pauvres en 2007-2008.

La crise en Europe, révélateur de ses asymétries

Bien que la crise financière ait éclaté aux Etats-Unis, l'Europe est entrée plus tôt en récession que son voisin d'outre-Atlantique. Une récession qui s'annonce également plus sévère : - 4% en Europe contre - 2,8% aux Etats-Unis en 2009 selon le FMI. Et lorsqu'on évoque une possible reprise à terme, on s'empresse d'ajouter qu'elle surviendra en Europe six mois après les Etats-Unis.

Plusieurs éléments expliquent ce constat. L'asymétrie de la construction européenne amenuise, avant tout, les capacités de réaction de l'Union en période de crise. En effet, malgré l'adoption d'une monnaie unique dont tout le monde se félicite aujourd'hui, tant elle a empêché une crise monétaire intra-européenne, l'Union européenne ne s'est dotée ni de moyens budgétaires communautaires suffisants, ni d'une politique sociale et fiscale harmonisée.

Il résulte de cette asymétrie une double impasse :

- D'une part, les pays européens s'avèrent incapables de concocter des plans de relance coordonnés et d'ampleur suffisante. Là où la Chine a injecté 5,9% de son PIB et les Etats-Unis 3,8%, l'Europe s'est limitée à 1,8%. En outre, le plan européen prend la forme d'une addition de plans nationaux dont on a le plus grand mal à percevoir la philosophie

et la cohérence. La dimension "verte" de ces plans européens est ainsi réduite à sa portion congrue.

- D'autre part, la cohésion économique et sociale de l'Europe est gravement mise à mal. L'élargissement aux pays de l'Est, qui était une nécessité politique, n'a pas été assumé financièrement : le budget communautaire reste bloqué à 1,1% du PIB européen. Par conséquent, les pays de l'Est n'ont pas d'autre choix que de miser sur le dumping social et fiscal pour rattraper leurs voisins occidentaux, contrairement aux pays d'Europe du Sud (Espagne, Portugal, Grèce) qui avaient bénéficié d'importants transferts de fonds structurels pour financer une harmonisation par le haut. Bien qu'elle ait fait ses preuves, ce n'est pas cette méthode qui a été choisie, mais bien celle d'une concurrence de tous contre tous, entraînant une compression généralisée des salaires et des charges sociales et fiscales. Et lorsque l'économie de la Hongrie, la Lettonie ou la Roumanie s'effondre, c'est vers le FMI que ces pays sont contraints de se tourner pour sauver ce qui peut encore l'être...

Enfin, un élément préoccupant pèse sur la reprise européenne : malgré les centaines de milliards d'euros injectés dans les plans de sauvetage, les banques ne sont toujours pas remises sur les rails. Non seulement les produits toxiques continuent de peser sur les encours de crédits, qui restent négatifs, mais ils ont tendance à augmenter. En effet, plus la crise s'enracine, plus des emprunteurs font défaut et plus les créances douteuses des banques augmentent, même si elles n'avouent qu'une partie de leurs pertes (moins d'un tiers selon le FMI). En définitive, le FMI estime que les banques européennes (zone euro + Royaume-Uni) cumulent 1.200 milliards de dollars de pertes, contre 1.050 milliards aux Etats-Unis, alors que les deux tiers des crédits privés en Europe émanent des banques, contre un tiers aux Etats-Unis.

En définitive, alors que l'économie européenne est plus dépendante des banques pour son financement, les banques européennes s'avèrent plus mal en point que leurs consœurs

d'outre-Atlantique. Or, une nouvelle fois, la construction européenne est bancal : malgré la mise en place d'un marché financier intégré, il n'existe pas de superviseur européen. Du coup, aucun Etat membre n'ose avancer seul dans la restructuration de son secteur bancaire, craignant que cela pénalise "ses" banques par rapport à celles des pays voisins. Il en résulte que, faute d'institution européenne adéquate, la restructuration du système bancaire européen risque de prendre beaucoup de temps, sur fond de plans d'austérité douloureux pour le pouvoir d'achat des citoyens européens.

L'asymétrie de la construction européenne n'est pas un hasard. S'élargir sans s'approfondir politiquement, adopter un marché et une monnaie uniques sans harmonisation sociale et fiscale ni véritable politique budgétaire commune, développer un marché financier européen sans superviseur supranational, tout cela concourt au même objectif : promouvoir une construction européenne fondée sur la course à la compétitivité plutôt que sur la coopération. Incapable d'insuffler un projet politique émancipateur, l'Europe ne fait plus rêver. L'impuissance de l'Europe face à la crise devrait pourtant inciter les décideurs européens à réorienter en profondeur leurs priorités.

L'utopie du marché autorégulateur

La crise financière actuelle est la plus importante depuis le krach de 1929. Or, si plusieurs leçons de la Grande Dépression ont été tirées, toutes ne l'ont manifestement pas été.

Dans une œuvre majeure d'économie politique publiée en 1944, Karl Polanyi décrit, de manière magistrale, les origines politiques et économiques de l'effondrement de la civilisation du 19^e siècle et la « grande transformation » que cet événement a provoquée - avec le krach de 1929, la Grande Dépression des années '30, la montée du fascisme et du nazisme et la Seconde Guerre mondiale¹. Partant du principe que la civilisation du 19^e siècle reposait sur quatre institutions (le

système de l'équilibre des puissances, l'étalon-or international, le marché autorégulateur et l'Etat libéral), il postule que « parmi ces institutions, l'étalon-or est celle dont l'importance a été reconnue décisive ; sa chute fut la cause immédiate de la catastrophe.(...) Mais la source et la matrice du système, c'est le marché autorégulateur. (...) Notre thèse est que l'idée d'un marché s'ajustant lui-même était purement utopique ».²

En effet, Polanyi démontre que, la production provenant de l'interaction de l'homme et de la nature, le système de marché autorégulé implique qu'ils entrent dans son orbite et soient donc traités comme des marchandises, selon la loi de l'offre et de la demande, sans tenir compte du fait que cela équivaut à les anéantir. C'est ainsi la progression du concept « utopique » du marché autorégulateur qui a été arrêtée par l'autodéfense « réaliste » de la société. Ce processus d'autopréservation de l'homme et de la nature, qui s'est développé au nom des intérêts sociaux menacés par le mécanisme en expansion du marché, a pris diverses formes : le socialisme, le New Deal, le fascisme et le nazisme, dont le seul point commun était l'abandon des principes du laisser faire.

Une fois mise en défaut, l'économie mondiale sur laquelle se fondait le système d'équilibre des puissances, ce système n'a plus été en mesure d'assurer la paix, d'où le caractère brusque de la rupture et la rapidité de la désagrégation. Trois puissances (l'Allemagne, le Japon et l'Italie) sabotèrent les institutions de paix qui étaient en train de s'écrouler (la Conférence sur le désarmement et la Société des Nations) et optèrent pour l'autarcie économique, ce qui a débouché sur la Seconde Guerre mondiale et la fin de l'économie de marché autorégulé. Malheureusement, trois décennies plus tard, la régulation du système financier international adoptée en 1944 à Bretton Woods était abandonnée et la foi dans l'autorégulation du marché était rétablie.

Contrairement aux années '30, les autorités publiques ne restent pas les bras croisés face à la crise financière actuelle : les gouvernements

1 Karl Polanyi, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Editions Gallimard, 1983.

2 Karl Polanyi, op. cit., pp. 21-22

et les banques centrales sont intervenus massivement pour éviter une crise systémique et une sévère dépression économique. Mais se limiter à jouer aux pompiers en socialisant les pertes ne peut suffire. Cela peut même inciter les opérateurs financiers à prendre toujours plus de risques, assurés qu'ils sont d'être immanquablement sauvés par le matelas public en cas de dérapage. C'est pourquoi il est nécessaire de définir un nouveau système multilatéral de régulation du système financier international - un « nouveau Bretton Woods » - afin d'encadrer les opérateurs financiers et prévenir la société contre de nouvelles prises de risque démesurées.

Or, une telle perspective est loin d'être assurée à court terme, tant les gouvernements semblent enclins à apporter des réponses nationales à un problème dont les origines sont pourtant globales. La crise sociale et écologique, conséquence de la marchandisation de l'homme et de la nature, est tout sauf contenue : crise alimentaire, crise du pouvoir d'achat, changements climatiques et compétition mondiale pour l'accès aux ressources naturelles rythment l'actualité quotidienne. L'équilibre des puissances, fondé sur la charte des Nations Unies et, depuis la fin de la guerre froide, sur la Pax Americana, est ébranlé par les entorses répétées au Droit international (guerre préventive en Irak, indépendance du Kosovo, conflit russo-géorgien), le déclin de l'hyperpuissance américaine et la résurgence de visées nationalistes dans un monde qui devient multipolaire. Il en résulte un monde multipolaire qui, dans le contexte actuel de crise du multilatéralisme, prend la forme de rivalités entre puissances régionales : rivalités commerciales, comme l'illustre l'enlisement des négociations à l'OMC, mais aussi militaires, comme le démontrent les bruits de bottes aux quatre coins du monde sur fond de « guerre antiterroriste ».

Alors que s'est effondrée, à nouveau, sous nos yeux, l'utopie du marché autorégulateur, il est urgent de définir un nouveau système de gouvernance mondiale capable d'endiguer les conséquences possibles d'une nouvelle « grande transformation ». Car si l'histoire ne se répète jamais, c'est surtout vrai quand toutes les leçons

en ont été tirées. C'est à cette tâche que le G20 a affirmé s'atteler. Or, son bilan est jusqu'ici trop maigre.

Le G20 de Washington : des têtes de chapitres et une page blanche

Loin d'aboutir à un « nouveau Bretton Woods », tel qu'annoncé un peu vite par le président français Sarkozy, le sommet du G20 de Washington de novembre 2008 a cependant eu le mérite de réunir les grandes puissances du nouveau monde multipolaire pour débattre des mesures à prendre pour réguler le système financier international, quelques semaines après le cataclysme financier provoqué par la faillite de *Lehman Brothers*. Après tant d'années d'inaction en la matière, ce fut déjà, en soi, une avancée significative.

Mais le sommet a été le théâtre de l'opposition entre la volonté affirmée par le président français de « refonder le capitalisme » et le dogme réaffirmé par le président Bush en fin de mandat selon lequel « *cette crise n'est pas l'échec de l'économie de marché et la réponse n'est pas de réinventer ce système* ». Le président chinois Hu Jintao a, quant à lui, prôné « *un nouvel ordre financier international loyal, juste, inclusif et ordonné* ».

La déclaration finale, après avoir prôné des plans de relance budgétaire concertés et l'absence de protectionnisme commercial, définit des principes communs pour réformer les marchés financiers. Certes, reflétant l'allergie de certains de ses membres envers la création d'un superviseur mondial, le G20 commence par souligner que « *la régulation relève, avant tout, de la responsabilité des régulateurs nationaux* », mais il admet, dans la foulée, qu'étant donné le caractère global des marchés financiers, « *une coopération internationale intensifiée entre régulateurs et des normes internationales renforcées* » sont nécessaires.

Un plan d'action à court et moyen terme fondé sur cinq principes de réforme :

- le renforcement de la transparence et de la responsabilité des opérateurs financiers,
- l'application d'une saine régulation,

- la promotion de l'intégrité des marchés financiers,
- le renforcement de la coopération internationale,
- la réforme des institutions financières internationales.

Après avoir d'abord rappelé la nécessité de renforcer la transparence des institutions financières, le plan d'action aborde la nécessaire régulation « *de tous les marchés, de tous les produits et de tous les opérateurs financiers* », ce qui implique notamment d'éviter les conflits d'intérêt des agences de notation, de renforcer les *ratios* de solvabilité des banques et de réguler les marchés de produits dérivés de gré à gré¹, dont les fameux CDS (*credit default swaps*).

Le troisième pilier du plan d'action porte sur l'intégrité des marchés et aborde le dossier aussi sensible que fondamental des paradis fiscaux... mais en les citant de manière métaphorique. Le G20 prône, en effet, des mesures pour « *protéger le système financier international des juridictions non coopératives et non transparentes* », sans être guère plus prolixe sur les mesures à adopter. Le quatrième pilier prône, à défaut d'un superviseur mondial, la coopération des superviseurs pour « *établir des collèges de superviseurs pour toutes les institutions financières transfrontalières majeures* ».

Enfin, le cinquième pilier du plan d'action prône une réforme des institutions financières internationales impliquant à la fois leur démocratisation et la réforme de leurs missions. Le Forum de stabilité financière serait chargé de proposer des règles adéquates et le FMI de prévenir les crises en surveillant le système financier et les banques, tandis que les pays en développement se verraient octroyer davantage de voix en leur sein.

Les têtes de chapitres sont ainsi définies mais les mesures restent floues et un groupe d'experts a été chargé de livrer des pistes concrètes pour le 31 mars 2009, à la veille d'un

second sommet organisé à Londres le 2 avril. Certes, on ne pouvait attendre davantage d'un sommet abrité par une administration Bush accrochée à ses dogmes. Mais le G20 se devait de tourner clairement le dos à l'idéologie de l'auto-régulation et de remplir la page blanche de mesures concrètes débouchant sur une nouvelle architecture financière internationale.

Le G20 de Londres : la fracture Nord-Sud

Lors du Forum social mondial de Belem, en janvier 2009, les ONG, syndicats et associations impliquées dans l'assemblée thématique sur la crise financière ont adopté un appel reprenant neuf revendications centrales : mettre les Nations Unies, réformées et démocratisées, au cœur de la réforme du système financier international ; établir des mécanismes internationaux de contrôle des mouvements de capitaux ; mettre en œuvre un nouveau système monétaire international ; mettre en œuvre un mécanisme global de contrôle public et citoyen des banques ; démanteler les fonds spéculatifs et les marchés dérivés de gré à gré ; éradiquer la spéculation sur les matières premières, à commencer par les produits alimentaires et énergétiques ; démanteler les paradis fiscaux ; annuler la dette des pays appauvris ; établir un nouveau mécanisme de répartition des richesses et créer des taxes globales pour financer les biens publics mondiaux.

Cet appel a été signé, depuis lors, par plus de 400 organisations de la société civile issues de tous les continents². Un réseau international, baptisé *Global Crisis Group*, a ensuite été créé suite à la jonction entre les organisations à la base des manifestations organisées à Washington lors du premier G20 du 15 novembre 2008 et celles à la base de l'assemblée thématique du Forum social mondial de Belem. Dans la foulée, un document de référence d'une quinzaine de pages a été publié le 26 mars 2009, à la veille du second sommet du G20 organisé le 2 avril à

¹ Les marchés dérivés de gré à gré représentent les deux tiers des opérations dérivées et sont des marchés non organisés, donc hors marché et sans surveillance de régulateur. Les ventes de produits dérivés de gré à gré atteignent le montant astronomique de 683.725 milliards de dollars fin juin 2008 selon la BRI !

² L'appel et la liste des signatures se trouvent en ligne sur www.choike.org/gcrisis. En Belgique, l'appel a notamment été signé par le CNCD-IL.II.II, la FGFB, la CSC, le MOC, la CNE, le CADTM et le Centre tricontinental.

Londres, pour développer le contenu des revendications de l'appel de Belem.

Si l'ampleur de la crise crée des convergences au sein de la société civile, elle a également pour effet d'inciter les gouvernements à, enfin, envisager des réformes concrètes du système financier international. L'Union européenne et les Etats-Unis ont dénoncé, à la veille du G20 de Londres, les paradis fiscaux, les fonds spéculatifs et les systèmes de rémunération fondés sur les bonus et autres *stock options*, ainsi que les produits dérivés complexes négociés de gré à gré, comme les fameux CDS. Les pays émergents (Chine, Brésil, Inde, Russie, Corée du Sud, Afrique du Sud) ont, quant à eux, réclamé une démocratisation et une réforme des institutions financières internationales, ainsi que la mise en œuvre d'un nouveau système monétaire international fondé sur une monnaie de réserve autre que le dollar.

Ces revendications sont, toutes, pertinentes et recouvrent une partie des alternatives proposées par l'appel de Belem. Certaines, comme le démantèlement des paradis fiscaux ou la création d'un nouveau système de réserve international, auraient même pour effet de transformer radicalement l'actuel système financier international. Reste que cela implique d'aboutir à des compromis planétaires et de passer des paroles aux actes, ce qui semble plus simple sur certains sujets que sur d'autres.

Début 2009, plusieurs lignes de fracture ont semblé freiner les travaux du G20. Une première ligne de fracture a semblé se dessiner entre les Etats-Unis et l'Union européenne, les premiers insistant sur la nécessité, à court terme, de doper et de coordonner les plans de relance et les seconds préférant se focaliser au plus vite sur les régulations du système. Mais ce clivage a largement été surfait et surmédiatisé : l'administration Obama défend des régulations qui n'ont rien à envier aux propositions européennes et un compromis a facilement été trouvé, lors du G20 du 2 avril à Londres, sur un plan de relance concerté.

La seconde fracture, de type Nord-Sud, semble plus complexe à résorber. En effet, les Etats-Unis ne sont pas prêts à abandonner le dollar comme monnaie de réserve internatio-

nale, alors que les pays émergents qui financent son déficit (à commencer par la Chine), craignent qu'une chute démesurée du dollar dévalorise brutalement la valeur de leurs placements. La démocratisation des institutions financières internationales n'est, en outre, pas comprise de la même manière au Nord et au Sud.

Si la crise financière est planétaire, elle survient aussi dans un monde qui devient multipolaire, du fait de la montée en puissance de pays émergents du Sud qui financent une bonne partie du déficit colossal accumulé par les Etats-Unis. Les solutions à la sortie durable de cette crise ne pourront, dès lors, survenir sans l'adoption d'un compromis Nord-Sud. Comme l'a notamment souligné Martin Wolf, éditorialiste du *Financial Times*, au lendemain du G20 de Londres : « Le monde s'est engagé sur la voie d'un redressement non durable. C'est peut-être mieux que pas de redressement du tout, mais ce n'est pas suffisant »¹.

Le G20 de Londres s'est, en effet, limité à aligner les montants des plans de sauvetage et de relance de l'économie mondiale pour atteindre la coquette somme de 5.000 milliards de dollars. Le FMI est sorti grand gagnant de l'opération, voyant ses capacités de prêts tripler, après plusieurs années de crise budgétaire et d'identité.

Le G20 de Pittsburgh : demi-mesures et méthode Coué

Le cataclysme financier d'octobre 2008 a incité les principales puissances à se réunir au sein du G20 pour apporter les réponses à la crise. Les imposants plans de sauvetage des banques et de relance de l'économie ont permis d'éviter une grande dépression comme celle des années '30. Mais la pire erreur serait de croire trop vite à une reprise économique durable et de se limiter à appliquer des « mesurette » permettant un retour au « business as usual ». Or, non seulement la reprise annoncée depuis quelques semaines semble buter sur de sérieux obstacles mais, en outre, les mesures annoncées par le G20 pour

¹ Wolf M., « Pékin a ouvert le vrai débat », in *Le Monde Economie*, 15 avril 2009.

stabiliser durablement le système financier international restent insuffisantes.

La reprise économique que semble indiquer une série de statistiques récentes, ne doit pas faire illusion. Sur le plan économique, c'est l'arrêt du déstockage des entreprises et la relance partielle des stocks qui est à la base d'un rebond mécanique, mais le fait de produire de nouveaux stocks ne garantit en rien qu'ils seront consommés à un rythme suffisant pour provoquer une reprise durable. Au contraire, la crise sociale qui arrive seulement à son apogée, va inévitablement peser sur la consommation des ménages.

Sur le plan bancaire, les bons résultats enregistrés dès le second semestre 2009 proviennent de l'injection massive de liquidités par les gouvernements, mais les bilans des banques restent plombés par des produits toxiques et des créances douteuses qui rendent aléatoire la reprise du crédit.

Sur le plan commercial, la reprise en Chine et dans l'Asie émergente permet une augmentation des exportations aux Etats-Unis, au Japon et en Allemagne, mais ces pays asiatiques n'ont pas le poids économique suffisant pour tirer seuls l'économie mondiale.

La reprise semble donc loin d'être entérinée, tandis que les déficits publics records réduisent dramatiquement les marges de manœuvre des gouvernements. Pire, le panorama financier international semble encore plus dangereux qu'avant la crise : le secteur bancaire est encore plus concentré, les déficits publics sont très élevés et les plans de sauvetage peuvent, s'ils ne sont pas agrémentés de régulations adéquates, aggraver le problème de l'aléa moral.

En outre, même si la reprise finissait par arriver, cela ne représenterait en rien une fin en soi, car sans régulations financières internationales suffisantes, on voit mal ce qui empêcherait les institutions financières de prendre les mêmes risques qu'hier et de provoquer de nouvelles bulles spéculatives et de nouvelles crises systémiques.

Pour la première fois depuis longtemps, les gouvernements se sont penchés sur des mesures de régulations financières internationales dans une enceinte intégrant des pays du Nord et du Sud. Mais cette avancée significative ne

s'est jusqu'ici concrétisée que très partiellement en mesures concrètes. Or, plus le temps passe, plus la tentation est grande de se limiter à des demi-mesures.

En ce qui concerne les paradis fiscaux, le G20 s'est limité à promouvoir la signature par un pays de douze accords bilatéraux d'échange d'informations à la demande pour ne plus être considéré comme problématique, alors que chacun sait que la fin du secret bancaire annoncée par le G20 ne pourra advenir que si on met en œuvre un système multilatéral d'échange automatique d'informations. En ce qui concerne le FMI, le G20 a décidé de tripler ses capacités de prêts et de transférer 5% des quotes-parts des pays européens vers les pays émergents, mais il est resté peu loquace sur la réforme de ses politiques. La régulation des *hedge funds* n'a guère plus avancé, le G20 se limitant à cibler les *hedge funds* qui causent un risque systémique, sans en dire davantage sur la manière de les identifier. Quant au dossier symbolique de l'encadrement des bonus, si le principe d'un encadrement est acquis, il n'en est rien de leur limitation quantitative. Enfin, la surveillance prudentielle des banques, qui devra être effective en 2011, se décide au sein de la Banque des règlements internationaux où plusieurs propositions intéressantes sont sur la table (amélioration du capital des banques, limitation des leviers d'endettement, amélioration du contrôle macroprudentiel, etc.), mais le doute subsiste sur la nature des mesures qui seront finalement adoptées.

En conclusion, les décisions du G20 semblent encore loin du « nouveau Bretton Woods » et de la « refondation du capitalisme » annoncés par certains. Comme le souligne André Orléan : « *Il en est ainsi parce que la concurrence financière est toujours perçue par le G20 comme étant le seul principe pertinent sur lequel construire la nouvelle architecture financière mondiale* »¹. Or, la concurrence financière provoque des bulles et des crises. Sans mesures plus ambitieuses, la reprise insufflée par le G20 pourrait donc bien nous mener tout droit vers la prochaine crise. ■

¹ A. Orléan, « Liquidité et fluidité excessives, à la racine de la crise », in *Le Monde*, 28 septembre 2009.

5.2 Face à la crise, que faire en matière d'éducation permanente ?

Par Denis LAMBERT, secrétaire général de la Ligue des familles

Y a-t-il vraiment une crise ?

J'entamerai mon exposé sur une question de vocabulaire. Le mot « crise » suppose qu'il y ait un début et une fin. L'idée de la fin de crise est d'ailleurs déjà alimentée par les banquiers. Je doute de la pertinence de ce mot qui évoque plutôt qu'on est juste en face d'un mauvais moment à passer. Je pense donc qu'il faudrait trouver un autre mot qui exprime un besoin de transformation du modèle.

Au risque d'être provocateur, je me demande s'il y a vraiment une crise. En effet, dans le Nord, on constate des impacts segmentés au niveau de l'emploi dans des secteurs touchés par les conjonctures. L'effet immédiat s'est principalement ressenti chez les travailleurs les plus précaires qui servent d'ajustement au système comme les intérimaires, par exemple. Il n'y a pas une perception globale de la crise sur l'emploi.

Chez nous, l'image de la crise reste faible. D'autant plus que les prix de l'énergie ont baissé.

On peut donc croire, au niveau de la consommation, les prévisions des achats annoncées à la hausse pour la Saint Nicolas, par exemple.

On commence cependant à parler de l'impact sur les finances publiques et les effets sur les services collectifs qui en dépendent.

Crise de sens et rôle de l'éducation permanente

La perception de la crise est donc très éclatée dans l'opinion publique. Pour les gens, c'est presque l'anecdote de « quelques banquiers qui ont déconné » mais pas une crise globale qui indique qu'on a atteint les limites de tout un système. Il faut donc faire un travail d'éducation permanente dont l'enjeu est de pratiquer une lecture de la crise.

Il ne faut pas sous-estimer la crise de sens liée à l'avenir. Elle est plus diffuse, impalpable mais très présente dans l'imaginaire. Prenons, par exemple, la question actuelle liée à l'école et au décret « inscriptions ». Chacun a envie de la meilleure école pour ses enfants pour qu'ils soient prêts pour affronter l'avenir. Or, la question de la perception de l'avenir est primordiale pour créer du changement. Puisque créer du changement, c'est créer un imaginaire pour le futur, il faut avoir un message là-dessus, sur la société dont on rêve. Mais peut-on imaginer un nouveau modèle de société sans changer nous-mêmes de mode de vie ? Par exemple, on sait qu'il faudra revoir les modes d'aménagement du territoire et les modes d'habitat : renoncer aux maisons quatre façades, limiter le nombre de voitures par ménage, ne plus choisir son école pour diminuer ses déplacements. En effet, le libre choix d'école augmente nettement la quantité de déplacements dans Bruxelles. Si notre imaginaire

34

visé « l'école de la réussite », il faut envisager un futur sans choix d'école possible, puisqu'elles seront toutes de qualité équivalente.

Si la société dont on rêve, est centrée sur la cité, sur le partage du travail et des tâches dans la sphère privée... Ces modèles vont-ils avoir un impact réel sur notre vie ?

Moi, citoyen, puis-je avoir un impact sur la Chine ? Non. Sur ma consommation individuelle ? Certainement. Sur ce que les pouvoirs publics produisent comme outils collectifs ? Un peu.

Il faudrait oser dire et se dire la vérité. Mais l'opinion publique a horreur de deux termes qu'il faudrait pourtant évoquer pour surmonter la crise : politique et fiscalité. Or, la crise n'est-elle

pas une opportunité de s'interroger sur le sens des services publics ? Par exemple, au niveau de l'école, quid de l'existence de deux réseaux ? Quid de la pertinence des matières enseignées ? Quid de la rencontre entre profs en déprime et parents consommateurs ? Est-on prêt à poser des questions de sens aux personnes que l'on rencontre ?

Or, la mission principale de l'éducation permanente est de donner des outils pour pouvoir imaginer l'avenir. Et pas par rapport au progrès technologique mais par rapport au bien commun et au vivre ensemble. Notre rôle est bien de réarticuler l'individu et susciter l'action collective. ■

5.3 Crise et sortie de crise : causes, réponses, issues

Par Felipe VAN KEIRSBILCK, Secrétaire général de la CNE

Introduction

Si la CNE avait une idée claire et distincte de ce qu'il faut faire ou de ce qu'il eût fallu faire pour sortir de la crise mondiale, cela se saurait. Il serait, par contre, inquiétant qu'elle n'ait pas d'importants débats en cours, de fraîche ou de longue date, sur les causes de cette crise - sur ce qu'il ne fallait évidemment pas faire si on avait voulu l'éviter. L'histoire étant, comme la vie en général, irréversible, avoir quelques idées sur les causes ne suffit pas à déduire les solutions : chacun peut expliquer à Perette comment elle aurait pu ne pas renverser son lait ; mais une fois qu'il est répandu, ces conseils-là ne le feront pas retourner dans la cruche ... Je serai donc extrêmement prudent sur les pistes de « sortie de crise » - sans toutefois esquiver la discussion, ce qui serait un peu trop facile.

L'invitation faite par le MOC m'oblige donc à naviguer entre deux pôles : ni un mandat explicite de mon syndicat à développer devant vous, ni une page blanche qui me permettrait de laisser voguer mon imagination. Je vais donc mettre à profit l'invitation à la liberté que constitue cette journée, à partir de quelques débats posés clairement dans la CNE, mais en explorant, pour mon propre compte et à mes propres risques, un petit peu plus loin leurs conséquences et leurs perspectives.

La matière est copieuse, donc je choisis, comme fil conducteur, trois vastes débats que le Congrès CNE du 3 juin dernier a choisi d'ouvrir comme une priorité pour 2009 et 2010 :

1 Quelles limites mettre à la propriété lucrative des entreprises - ou aux prérogatives nées de cette propriété ? Comment concilier des droits humains que nous disons fondamen-

taux et les droits des actionnaires sur la vie des entreprises - et donc des gens ?

- 2 Y a-t-il des biens et des services qui, répondant à ces droits humains fondamentaux, doivent échapper indiscutablement à la sphère marchande ? Quels seraient ces « biens communs universels » et comment devraient-ils être gérés ?
- 3 Faut-il rejeter la croissance comme objectif unique de nos politiques économiques ? Si oui, au profit de la décroissance ? Sans doute que non ... mais alors quel est le cap et quelle est la boussole ?

SUR LES CAUSES DE LA CRISE

Une crise de la répartition

Je voudrais brièvement commencer par prendre une distance prudente avec les explications savantes dont nous avons été gratifiés depuis un peu plus d'un an sur les techniques et les instruments de l'industrie financière. Comprendre les mécanismes des prêts hypothécaires *subprimes*, des produits structurés etc, nous a été utile et nous en sortons un peu moins ignorants. Mais attention : trop de connaissances techniques ne rendent pas nécessairement intelligent - ou n'y suffisent pas. On peut, pour comprendre pourquoi il y a des dizaines de kilomètres d'embouteillages sur nos autoroutes tous les matins, démonter les moteurs ou étudier les systèmes de GPS : on apprendra toujours quelque chose. On peut aussi se laisser fasciner par les excès et les abus : oui, il y a des chauffards, des véhicules dangereux, des inconscients au volant. Mais ni la mécanique ni la dénonciation des excès ne répondront vraiment à la question. S'il y a des em-

bouteillages plus massifs d'année en année, c'est parce qu'il y a trop de voitures, structurellement.

Sur les causes de la crise aussi, il faut avoir la simplicité de voir, derrière les nécessaires analyses techniques, derrière les abus de tel trader ou de tel Madoff, une raison fort simple : il y a trop de finance, structurellement. Comme souvent, c'est Reginald Savage qui a exprimé cela de la façon la plus claire : « *Le capitalisme financier revient à prêter aux travailleurs l'argent dont ils ont besoin pour consommer (et faire tourner l'économie) au lieu de leur donner sous forme de rémunération. Ainsi, il crée des travailleurs au rabais, précaires et dociles.* »

On pourrait ajouter que ce capitalisme prêteur est aussi emprunteur : il consiste à ce que l'Etat doive **emprunter** aux riches l'argent dont il a besoin au lieu de le leur prendre sous forme **d'impôt**. Des salaires trop bas (conséquence de profits trop hauts) créent à la fois la richesse bien concentrée et la pauvreté bien répandue, et donc la nécessité d'emprunter et la possibilité de prêter. La crise est donc, avant tout, une crise de la répartition, avant d'être crise des « subprimes » ; et si elle est « étatsunienne », ce n'est que de par le petit peu d'avance et d'excès que les USA ont pu prendre, dans un système néo-libéral auquel les pays d'Europe et d'autres ont participé presque autant. Encore ce « presque » n'est-il dû qu'à nos systèmes sociaux plus robustes, pas à une vertu intrinsèque des entreprises ni des politiques européens.

Deux remarques sur la répartition

L'expression « crise de la répartition » doit-elle être comprise comme « *les salaires sont trop bas* » ? Pas nécessairement, ou pas exclusivement. Bien sûr, il faudra attendre longtemps avant d'entendre un dirigeant syndical - et ce ne sera pas moi - déclarer que « cette fois ça y est, les salaires sont suffisants, merci les gars ». La revendication de salaires plus hauts fait partie - et à juste titre - de nos constantes. Mais la crise que nous traversons, nous force précisément à sortir de ces constantes : si les salaires sont trop bas en général, en tout temps, cela ne peut pas expliquer cette crise exceptionnelle.

Il est un fait que les salaires, même inflation déduite, sont globalement plus élevés - nette-

ment - que dans les années 60. S'ils sont encore « trop bas », et plus encore qu'alors, ce n'est donc pas de manière absolue : c'est relativement et ce, triplement :

- du fait, c'est une banalité de le redire, de l'accroissement des inégalités entre les revenus : entre les salaires d'abord ; entre salaires et revenus de la propriété ensuite.
- corrélativement à la quantité des richesses produites, de par la nécessité d'un bouclage macro-économique : les salaires doivent pouvoir absorber une toute grande partie des richesses ;
- relativement aux standards de vie et de consommation - qui eux-mêmes sont fortement liés à la quantité de richesses produites.

Ce paragraphe est, bien entendu, posé là comme une pierre d'attente pour le débat sur la croissance. Une crise de la répartition, **c'est trop peu de salaires pour telle quantité de travail et de richesses**, ou bien de façon équivalente, **c'est trop de travail et trop de richesses produites**, pour telle quantité de salaires distribués. Cette remarque peut sembler absurde si longtemps que dure la foi en l'idée que plus de richesses produites conduit nécessairement à plus de bien-être. Cette idée est évidemment juste dans des conditions de disette. Aux paysans du Tiers-Monde, comme aux ouvriers du 19^{ème} siècle, que souhaiter d'autre que davantage de richesses ? Mais les travaux d'Isabelle Cassiers, par exemple, démontrent que le décrochage est total, depuis les années 70 environ, entre croissance du PIB et satisfaction de vie - et expliquent assez bien pourquoi.

Seconde remarque brève : dans le mouvement ouvrier, nous sommes tellement amoureux de la Sécu et de la redistribution - à juste titre, bien entendu - que nous oublions régulièrement que la redistribution n'est que la fille de la distribution primaire. La Sécu est, en effet, admirable, nous pouvons la chérir et nous devons la défendre mais, si nous avons de l'amour pour la fille, gardons du respect pour la mère : sans distribution primaire élevée, la redistribution ne peut être que chétive.

SUR LES RÉPONSES À LA CRISE :

Schématiquement, trois sortes de réponses ont été apportées durant la première année de la crise.

- 1 **Les réponses opportunistes** : «*Profitions de la crise pour pousser au maximum nos avantages*». C'est le cas des entreprises qui licencient à la faveur de la crise, du secteur financier qui se restructure express, des patrons qui tentent - sans succès ? - de généraliser le chômage économique aux employés sous prétexte d'éviter des licenciements, etc. Ces réponses ont un mérite pédagogique : elles soulignent que, pour tout le monde, la crise devrait être vue aussi (pas totalement, bien sûr) comme un moment d'opportunité. D'où une question pour nous : pourquoi ne sommes-nous pas capables ou ne pensons-nous pas dans ces termes-là dans nos propres perspectives ?
- 2 **Les réponses cosmétiques** : «*Faisons de gigantesques déclarations et essayons de colmater les pires brèches pour que ça tienne encore un peu et que ça puisse repartir pour un tour*». C'est la bonne vieille méthode de « tout changer pour que rien ne change ». Ainsi, Sarkozy ou Reyniers, qui dénoncent le capitalisme comme des nouveaux convertis à Attac mais qui rendent toutes les clefs aux banques, s'obsèdent sur les bonus qui n'ont qu'une importance secondaire, et ne touchent pas aux fondements du système financier
- 3 **Les réponses 'football-panique'** : «*Puisque ça va terriblement mal, faisons n'importe quoi, ce qu'on a toujours fait mais en pire, ça ne peut, de toute façon, pas aller tellement plus mal*». Comme la prolongation des centrales nucléaires, la recherche de solution pour nos usines d'assemblage automobile dans l'assemblage de 4x4 urbains ...

Les réponses qu'on attend encore, ce seraient des réponses prospectives. Comme il est impossible d'éviter de grandes souffrances pour le court terme, il faut donc essayer d'amortir le choc. Mais puisque les choses vont si mal et que l'on

sait à peu près pourquoi (c'est notamment du fait même des options fondamentales choisies jusqu'ici), prenons le temps de poser les jalons de choix radicalement différents. Et faisons de la radicalité de la crise une opportunité : sortons du schéma où nous avons des aspirations morales tandis que nos adversaires avaient, pour eux, l'efficacité économique...

Quelles pourraient être ces réponses ? Je n'aurai pas l'inconscience de donner un mode d'emploi global ; je vais donc me baser sur les trois débats en cours dans la CNE pour montrer quelques pistes possibles et tenter de convaincre qu'on peut rompre avec une logique de résignation au pire.

1. Sur la propriété des entreprises :

J'emprunte à Bernard Friot la distinction de trois fondements du droit aux ressources : si telle personne peut, ici et maintenant, disposer de telle ou telle ressource (argent, espace, biens matériels), d'où provient ce droit ?

- Le fondement le plus ancien, le plus apparemment « naturel », c'est la propriété lucrative ; le fruit de ce champ, ou les bénéfices de cette entreprise, sont à moi parce que ce champ (ou cette entreprise) est à moi.
- Seconde justification possible pour disposer de ressources : la bienveillance du prince. Je reçois ma subsistance du fait que le pouvoir le veut bien, peut-être parce que le pouvoir s'accommode mal de trop de dénuement, et préfère la subvention de la sujétion au risque de la rébellion.
- Troisième (et l'enjeu est évidemment de savoir s'il en existe un quatrième, mais je n'en ai pas encore trouvé) : le travail. Je tire mes ressources de la richesse nouvelle créée par mon travail, éventuellement par l'intermédiaire d'un salaire.

L'utilité de cette analyse est de montrer que, pour une quantité donnée de ressources disponibles à partager entre les citoyens, la concurrence qui se fait entre catégories sociales, est aussi *concurrence des fondements*, des justifications morales. Les ressources octroyées sur base du droit de propriété ne le seront pas sur base du travail, etc.

On peut avoir sur cette question un point de vue moral : quoique le travail ne puisse certes pas constituer une *valeur* (en quoi, bien des tra-

Ex-cursus : Proudhon et la propriété

Sur la propriété, on connaît bien, de Proudhon, la formule « *la propriété, c'est le vol* » - mais on en connaît généralement très mal le sens. On connaît moins encore ce qu'il écrit 20 ans après, avec le dédain pour les grands systèmes d'idées qui le caractérise : « *la propriété est le droit le plus sacré* ». Quelle est pourtant l'unité de cette pensée et à quoi peut-elle encore servir aujourd'hui ?

La première formule, loin de condamner, comme on le croit de prime abord, toute forme de propriété, veut montrer en peu de mots qu'il n'y a pas de fondement naturel, ni de justification absolue, à la propriété. Justifier que je possède tel objet parce que je l'ai acheté ou que j'en ai hérité, consiste seulement à déplacer le problème. Pourquoi, en effet, avais-je de l'argent pour acheter ? Ou pourquoi mon père le possédait-il, lui ? En fin de compte, la propriété ne reposant sur aucune évidence naturelle, sur aucun fondement moral indiscutable - pas moins que le vol, mais pas plus - il ne reste qu'à en faire une question politique, à délibérer de ce qui, dans les systèmes de propriété, favorise ou contrarie le développement de la société et des individus.

« *C'est le vol* » ne condamne donc pas la propriété, mais demande qu'elle soit justifiée autrement que par les fausses évidences comme « *c'est à moi parce que c'est à moi* ». C'est une manière de poser, longtemps avant les débats actuels sur le droit au logement, la question de la propriété comme fonction sociale plutôt que comme droit absolu.

Cela posé, Proudhon demande, pragmatiquement, dans quelle mesure la propriété peut servir à une société plus libre et plus égale. Et il constate qu'à côté de la dépendance vis-à-vis des riches, l'autre menace qui pèse sur la liberté des simples citoyens, est la dépendance vis-à-vis de l'Etat. Pour desserrer ce lien, il faut que chacun puisse posséder en propre ce qui est indispensable à sa survie, à commencer par un logement à lui. D'où ces deux réflexions apparemment contradictoires : pas plus justifiable en soi que le vol pur et simple, la propriété devient « *le droit le plus sacré* » dans la mesure, et dans la mesure seulement, où elle constitue le rempart de la liberté.

Cette réflexion de Proudhon est-elle archaïque ? Bien au contraire, la double menace est plus forte que jamais, qui pèse sur nos libertés : celle provenant du pouvoir de l'Etat (non pas seulement l'Etat au sens propre, mais le « pouvoir » multiforme qui nous contrôle, depuis les lois antiterroristes jusqu'au flicage par Microsoft) et celle basée sur les prétentions des riches à monopoliser les ressources. Et si, aux temps de Proudhon, un certain nombre d'artisans vivant rigoureusement de leur travail individuel pouvaient accréditer un tant soit peu l'idée d'une propriété « naturelle », la complexification actuelle des modes de production montre comme une évidence que toute richesse est un construit social auquel d'innombrables acteurs, inextricablement, contribuent. A fortiori, aujourd'hui, la propriété intellectuelle, c'est le vol !

vaillistes, de Henri De Man à Frank Vandembroucke, sont plus rétrogrades que le Yahvé de la Genèse qui, du moins, chassant Adam et Eve du paradis terrestre, reconnaît le travail pour ce qu'il est : une malédiction), du moins peut-il sembler moins immoral d'en tirer sa subsistance que de la sujétion ou de la rente.

On peut surtout développer un point de vue plus politique et dire que reconnaître la propriété comme premier fondement du droit aux ressources, c'est en même temps accepter une *inégalité toujours croissante*. Donc, si c'est surtout la propriété qui permet de s'enrichir, on voit mal comment les plus pauvres ont une chance de réduire l'écart. A l'inverse, sous certaines conditions, le travail peut diminuer l'inégalité dans la capacité de s'attribuer des ressources. Sans être une valeur en soi, le travail peut, de cette façon, être mis au service d'une valeur constitutive de la gauche, et chère au MOC : l'égalité.

Plus fondamentalement politique est cette seconde remarque : si le travail est légitimé comme fondement principal du droit aux ressources, la « classe ouvrière » peut trouver dans une même identité (celle de travailleurs organisés) la source de sa sécurité d'existence et celle de son pouvoir politique.

De ce point de vue, une priorité de sortie de crise me semble de **limiter le rendement des ressources fondées sur la propriété lucrative des entreprises**. Sans qu'il soit nécessaire d'interdire toute propriété privée de moyens de production¹, on peut considérer comme une priorité

¹ Ceci dit pour éviter l'habituelle réplique « vous avez vu ce qu'a donné le communisme ?... » qui veut couper court, bien souvent, à toute critique un peu radicale du capitalisme actuel. Pour rappel, l'économie florissante des années 50-60 reposait sur une mixité des formes de propriété des entreprises (capital privé familial, grand capital, entreprises publiques (y compris marchandes), coopératives et mutuelles ...) ; la part « socialisée » (impôt, cotisations sociales) du PIB y dépassait 50% ; sans être des sociétés communistes, ni des paradis pour les travailleurs, c'étaient des sociétés où la part de richesse captée par le capital était très inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui.

de limiter, par la loi, la rentabilité réelle de cette propriété - c'est-à-dire le différentiel entre ce rendement et les taux d'intérêt de long terme¹.

Toujours sur la propriété des entreprises, une deuxième piste de sortie de crise consiste à renforcer le pouvoir des travailleurs dans l'entreprise, au-delà des seuls points des conditions de travail et des salaires. C'est d'abord sur base de ces deux points-là qu'on peut construire une force collective, au-delà des cercles restreints de militants convaincus. Mais cette force doit aussi pouvoir servir à des enjeux de plus long terme, comme le développement de l'entreprise, l'investissement, etc.

Une troisième piste consisterait à **développer l'économie sociale hors de ses niches «réparatrices»** : une entreprise sans propriétaire et sans capital, et dont l'objectif n'est donc pas l'accumulation et le service aux actionnaires, n'est pas une utopie et ne doit pas nécessairement être une petite association précaire d'insertion de « paumés », dès lors que deux problèmes peuvent être surmontés :

- le *financement* (à défaut d'actionnaires, qui mettra les fonds de départ qui permettent d'assurer une efficacité suffisante à l'activité ?),
- la *direction* au double sens d'objectif à suivre et de personnel qui dirige. Dans une société à but lucratif, l'objectif du moins est simple à définir (la rentabilité), et il constitue l'axe des politiques de gestion. Dans l'économie sociale, la définition même de l'objectif, et donc la mission centrale de la « direction », est une question non résolue a priori, ce qu'indique bien l'expression négative « non marchand »...

2. Sur les biens et services publics essentiels :

L'objectif de base doit être de garantir l'accès hors marché aux biens et services publics fondamentaux, dans leur quantité nécessaire. Ce qui suppose de répondre à plusieurs questions :

- *Quels sont ces biens et services essentiels ?*

- Dans quelle *quantité* sont-ils « essentiels ». De l'eau pour boire, évidemment ; mais aussi pour arroser son gazon ?
 - *Comment* doivent-ils être rendus pour échapper le plus efficacement au marché ? Par des services publics « purs » ? Par des services agréés et subventionnés ? Par la réglementation d'acteurs privés ?
 - Doivent-ils être *gratuits* ? Tarifés ? Comment ? ...
- En quoi cet accès aux biens et services essentiels est-il prioritaire aujourd'hui ? D'une part parce que, même après le « crash » de 2008, nous sommes dans des sociétés riches (Ph. Defeyt rappelle que, à francs constants, le PIB par habitant a doublé en 40 ans !). Il est, dès lors, insupportable que des droits affirmés par les textes internationaux et par notre constitution ne soient pas réalisés. D'autre part parce que le développement d'une « sécurité d'existence hors marché » est la meilleure garantie de ne pas replonger demain dans la crise où nous a menés le « tout au marché ».

Pour aller vers la satisfaction collective de ces biens et services essentiels, il faut au moins 4 conditions :

- 1 **Il faut d'abord sortir de la mythologie selon laquelle seule l'activité marchande et industrielle finance les fonctions collectives.** Le théâtre des apparences (prélèvements publics, règles de financement) laisse penser que la sidérurgie ou la pétrochimie « financent » l'hôpital ou l'école ; ce n'est pas exact. La santé comme l'instruction sont des richesses utiles - indispensables ! - autant que l'acier ou l'essence. Comme eux, elles sont financées par leurs bénéficiaires mais dans un système de barèmes plutôt que de prix. Comme eux, leur production s'accompagne de flux monétaires (salaires, achats de matériel...) qui alimentent d'autres secteurs de l'économie.
- Ni indépendance totale, ni dépendance unilatérale. Il y a entre les secteurs « marchands » et « non marchand » une interdépendance subtile, et aucun complexe a priori à entretenir des seconds vis-à-vis des premiers ... Avoir bien compris cela guérit le mi-

¹ voir la proposition de « SLAM » (Shareholder Limited Authorized Margin - ou marge actionnariale limitée autorisée) de Frédéric LORDON dans le Monde Diplomatique de février 2007 : <http://www.monde-diplomatique.fr/2007/02/LORDON/14458>

litant progressiste d'une de ses schizophrénies mortelles : s'il aime les services publics mais croit que seule l'activité des capitalistes peut les financer, il finit par aimer dans sa tête le grand capital qu'il déteste dans son cœur.

2 Il faut évidemment - et rapidement - poser la question du financement de ces services publics.

La conviction qu'augmenter la part socialisée du PIB est un indice de progrès, est un bon début mais, en soi, elle ne paie pas les enseignants ni les pompiers. Pas plus que l'invocation de la taxe Tobin. Si essentielle soit cette dernière. Il faut faire jouer tous les leviers : élargir l'assiette des prélèvements (aux revenus de la propriété, surtout), rétablir la progressivité des taux et réinstaller des taux élevés sur les tranches supérieures. Diminuer les énormes exemptions et réductions, traquer la fraude fiscale comme un crime contre la démocratie, réduire l'emprise de la dette publique qui fonctionne comme une énorme machine à rendre aux riches (et largement) l'impôt qu'ils ont consenti à payer ... L'argument selon lequel « on ne peut pas décider ça sinon les entreprises et les riches fuiront à l'étranger », doit être traité comme n'importe quel autre petit chantage.

3 Il ne faut pas s'enfermer dans la seule défense des « bons vieux services publics » mais oser définir des services nouveaux d'intérêt commun.

Le développement d'une huitième branche à la Sécu, destinée à couvrir la dépendance des personnes très âgées, en est un exemple. En poussant un peu plus loin par là, ne faut-il pas que la mort elle-même redevienne un service public ? Comment n'être pas frappé par les publicités qui proposent aux gens de préfinancer individuellement l'organisation de leurs funérailles, à l'époque où disparaissent les curés qui enterraient assez démocratiquement les fidèles et les mécréants ? Dans un rayon moins macabre, le développement d'accès gratuits à Internet partout n'est-il pas souhaitable ?

4 Il faut enfin inventer les modes de gestion démocratiques des services (au) public(s).

La bureaucratie des caricatures de service public (y compris privatisé - cf Belgacom) n'est pas inévitable mais la subsidiarité n'est pas nécessairement une réponse suffisante, qui confère une légitimité bon marché à des C.A. ou à des P.O. où le meilleur côtoie le pire (voir la remarque sur les fonctions de direction dans l'économie sociale). L'enjeu de la représentation des usagers est essentiel, du moins dans une vision « riche » de la démocratie. Sinon on pourrait se contenter de dire que les usagers sont des électeurs représentés par les exécutifs dans les organes de gestion des services publics ...

3. Sur la croissance :

Le travail politique de fond à faire, c'est de déterminer des objectifs de croissance, de stabilisation ou de décroissance pour différents secteurs de l'économie. Pour faire ces choix, il faut distinguer ce qui relève des objectifs et ce qui relève des contraintes.

Il y a, d'abord, des contraintes d'ordre naturel : réduction des émissions de CO², autres pollutions, épuisement des matières premières. La notion d'empreinte écologique synthétise la nécessité (pas le choix mais l'obligation) de modifier le contenu de l'activité économique. On peut aussi prendre pour contrainte politique de prendre au sérieux nos engagements fondamentaux. Par exemple, tous les États du monde sont engagés par les normes fondamentales de l'OIT, parmi lesquelles le droit pour tous les travailleurs à la sécurité sociale.

Dans le cadre de ces contraintes, quel peut être l'objectif de nos sociétés dès lors que ce n'est plus l'accroissement aveugle du PIB ? La question est évidemment trop vaste. Je me contente donc d'identifier deux pôles opposés, entre lesquels chacun, et chaque organisation, peut difficilement ne pas choisir :

- 1 Le premier, je le décrirais comme la névrose obsessionnelle de l'accumulation. Christian Arnsperger décrit bien comment l'angoisse de la mort peut susciter une réponse compulsive sous la forme de l'accumulation de ri-

chesses. Ses réflexions ont le mérite de compléter l'analyse marxiste du capitalisme par l'examen de ce qui, en chacun d'entre nous, aspirant à remplacer l'immortalité perdue par les promesses de la consommation, fait de nous des « sujets » inconscients du capitalisme. Si ce premier pôle, dans l'ensemble des objectifs possibles, devait avoir une devise, je trouve que cela devrait être la phrase d'un crétin célèbre dont le nom m'échappe heureusement : « si un homme n'a pas une Rolex à 50 ans, sa vie est un échec ».

2 A l'opposé, on peut rêver d'humains et de sociétés capables de valoriser ce qui ne se compte pas, et ne s'accumule pas : les relations, la Culture, le plaisir vécu (distinct du plaisir acheté), en peu de mots : le droit à la paresse. Faut-il ici aussi une devise ? Paul Lafargue qui, lui aussi, compléta, mais bien autrement et bien avant, l'œuvre de Marx, avait mis en exergue du « Droit à la Paresse ». Cette phrase : « *Pareissons en toutes choses, hormis en aimant, hormis en buvant. Hormis en paresant* », d'un philosophe allemand du 18^e siècle

Réduction du temps de travail!

Vouloir libérer le temps de vie conduit à identifier un objectif collectif beaucoup plus précis : la réduction collective du temps de travail. En effet, c'est en même temps une façon de civiliser la croissance et de répondre profondément à la crise de répartition. Ce n'est pas une idée nouvelle, en ses mots du 19^e, P. Lafargue définissait ainsi le but d'une vie honorable : « travailler 3 heures par jour, banqueter, rigoler et faire l'amour. » Pour être un peu plus modérés, posons-nous cette question : Quels arguments sérieux s'opposeraient, dans les pays industrialisés, à passer rapidement (en 25 ans ?) de la norme 40 à la norme 30 ? Aujourd'hui, la norme pour un adulte en bonne santé est de travailler presque 40 heures par semaine, un peu plus de 40 semaines par an, environ 40 ans dans sa vie (45, selon les exigences absurdes du régime des pensions). Qu'est-ce qui empêcherait de travailler environ 30 heures (voire 32 ?) par semaine, une bonne trentaine de semaines par an, durant 30 années de sa vie ?

... un peu d'arithmétique : $40^3 / 30^3 = 2,37$

D'où l'on déduit que le passage de la norme « 40 x 40 x 40 » à celle « 30 x 30 x 30 » demanderait de multiplier la productivité par un peu plus que deux si on voulait garder constante la quantité de richesses produites. Cela prend entre 30 et 40 ans, selon le rythme des gains de productivité¹. Mais si, en même temps, on est convaincu, dans nos pays industrialisés, qu'il faut produire moins de « richesses » du fait des contraintes écologiques, et parce qu'une bonne part de ce que nous appelons aujourd'hui des « richesses », ne contribue pas au bien-être, alors on

peut se dire que des gains plus modestes de productivité, associés à une limitation du type et de la quantité de biens produits, suffiraient.

Quels sont les arguments qui s'opposent courageusement à la RDTT collective ?

- « *On manquerait de main-d'œuvre* » : avec 20 millions de chômeurs en Europe, et au moins autant de sous-employés, cet argument est évidemment indécemment en soi.

- « *Oui mais tous ces gens n'ont pas les qualifications nécessaires* ». D'abord ce n'est pas systématiquement vrai. Il y a énormément de personnes qualifiées au chômage, et énormément de personnes surqualifiées au travail (précisément parce qu'à cause du chômage de masse, les employeurs ont largement le choix d'embaucher, parmi les trop nombreux candidats, des travailleurs trop qualifiés pour les postes à pourvoir). Ensuite, c'est largement confondre l'effet et la cause que de parler ainsi : c'est en travaillant qu'on se forme, au moins autant que l'inverse. Enfin, si le seul contre-argument à la RDTT était qu'il faudrait élever (encore) le niveau général de formation de la population et, en particulier, des populations les moins favorisées : pourquoi pas ?

- « *Oui mais les travailleurs s'ennuieraient ...* » : vraiment ?

- « *Oui mais les entreprises seraient beaucoup moins rentables* ». Sans doute. C'est d'ailleurs, en grande partie, le but (voir le paragraphe sur la crise de la répartition). Beaucoup d'entreprises ont, aujourd'hui, des niveaux de rentabilité qui sont non seulement un scandale moral (ce qui ne serait pas si grave) mais un véritable danger économique pour l'égalité, pour la stabilité de la croissance et pour tout le système. Cela dit, demain comme hier et avant-hier, ce seront surtout les gains de productivité qui rendront la RDTT possible.

¹ Faut-il le rappeler ? Oui, il le faut : la productivité n'a presque rien à voir avec la compétitivité. Si nous vivons mieux que nos arrière-grands-parents, c'est essentiellement parce que le travail est, aujourd'hui, 20 ou 50 fois plus productif : on crée des objets (ou des services) avec moins de temps ; mais un enfant esclave du Bangladesh qui coud des ballons de football, est nettement plus compétitif, même s'il est très peu productif : il produit pour moins d'argent.

dont le nom, Ephraïm Lessing, mérite de rester dans les mémoires.

Si la paresse bien cultivée pouvait devenir un objectif légitime, quels pourraient être, sous les contraintes que nous connaissons, des objectifs collectifs ? L'égalité, la sécurité, et la liberté. L'égalité réelle, qui n'est évidemment pas seulement « égalité des chances ». La sécurité réelle, qui est évidemment d'abord sécurité d'existence, et sécurité sociale. La liberté réelle, qui est d'abord la liberté de jouir de la plus grande partie de son temps de vie.

Pour conclure ce point sur la nécessité de rediriger et de civiliser la croissance, on peut se demander s'il n'est pas utopique d'imaginer que nos sociétés libérales puissent se doter d'outils de pilotage de la croissance ? Mais on le fait déjà ! On définit, pour un secteur économique aussi essentiel que les soins de santé, une norme de croissance ainsi que des normes précises par sous-secteur. On a des décisions collectives dans les organes de gestion paritaire de la sécu sur quels services développer et financer. On planifie évidemment les équipements de production d'électricité ; on négocie et planifie les quantités de CO², etc.

En fin de compte, il s'agit surtout de vouloir des politiques de développement (sans adjectif). Trop souvent, l'adjectif accolé au mot développement sert plus à emballer qu'à qualifier. Dire « développement durable » permet souvent de ne pas poser de question sur le corps du développement lui-même. Continuons à développer n'importe quoi, mais de façon durable. Par exemple, l'insupportable farce de la « voiture verte » : *ah, la joyeuse perspective, bientôt 300 km de bouchons tous les matins sur nos autoroutes, un million de voitures à l'arrêt ... mais à 3 litres au 100 km ...* Vouloir des politiques de développement, c'est affirmer simplement que la question du développement économique et technique est d'abord une question politique, que le pilotage automatique par le PIB, même « vert », n'est plus une solution.

Pourquoi ces réponses ne viendront pas du politique ?

Parce que l'agenda politique, dans nos démocraties avancées, est strictement de court terme, maximum jusqu'aux prochaines élections. Citons cet exemple : un des plus lucides et des plus courageux parlementaires progressistes témoignait de sa tentative de mettre des limites aux pubs pour les voitures très polluantes. On pourrait se dire, la pollution et la congestion des routes étant ce qu'elles sont, que ce sont non seulement ces pubs-là, mais toute la pub, et toutes les voitures, qui menacent notre vie en commun. On pourrait juger minuscule ce projet de légiférer sur les excès. Mais même là, il a fallu renoncer : il n'y a pas de majorité possible.

Faut-il désespérer de cette démocratie ? Une réponse serait, en effet, qu'il faut moins de démocratie ; selon le « principe de responsabilité » de Hans Jonas, l'avenir de l'humanité serait une affaire trop grave pour le confier au commun des humains.

Notre réponse est que, si on croit à la démocratie, il faut en exiger plus ; plus de démocratie, y compris sociale et conflictuelle. Le monde politique, dans nos démocraties parlementaires avancées, est destiné à gérer, pas à transformer. Il ne peut bouger que si nous faisons de la politique depuis la rue, l'entreprise, l'école, etc. (Miguel Benasayag). Les représentants ne peuvent représenter (au sens fort) que ce qui se présente, dans les conflits sociaux et culturels ; sinon le sens du mot représentation se dégrade, c'est la représentation-spectacle : il ne se passe rien dans la rue, mais les parlementaires débattent vivement sur de pseudo-désaccords ...

Conclusion : ce que nous devons faire ...

Après un exposé brossant si rapidement des horizons si larges, il est quasi impossible de retomber sur un programme de « quoi faire » qui ne soit pas dérisoire ni prétentieux.

Je me limiterai donc à 3 remarques sur la façon dont nous devrions penser les sorties de crise :

1 **Commencer par les fins.** Si on veut prendre au sérieux l'immensité des possibilités du fait des progrès techniques et culturels, et

de l'immense enrichissement passé, nous ne pouvons pas nous contenter des éternels « ça ne va pas être possible » qui alimentent les débats technocratiques et court-termistes. Comme l'apprenti homo sapiens de Roy Lewis (« Pourquoi j'ai mangé mon père ? »), prenons d'abord conscience que « les perspectives sont prodigieuses ». Si on veut de l'énergie pour changer le monde, il faut au minimum faire partager des ambitions réalistes pour la prochaine génération (remarque : appliqué au substantif « ambition », l'adjectif « réaliste » n'est pas, comme d'habitude, une restriction ramollissante, mais un amplificateur. Vérifiez-le dans vos simples projets personnels.)

- 2 **Nettoyer nos cerveaux du langage formé par le pouvoir** (Béa Tekielsky chantait : « nous retrouverons le langage / perdu un

soir au fond des âges / des mots juteux comme des fruits / et 'bonjour' voudra vraiment dire : que ce jour te soit bon ! / quand ils ne seront plus là / quand on les aura démolis ... »)

- 3 **Renforcer ainsi nos convictions communes.** Mais ensuite retrouver la possibilité de les faire entendre et partager ... et pas seulement par les convaincus. La discussion populaire, dans la rue ou devant la machine à café, est un art et un risque. Elle n'offre pas le cadre rassurant et poli du débat académique. Mais si nous ne sommes pas prêts à ajouter à notre formation (intellectuelle) de l'entraînement (au sens des arts martiaux), nous risquons de ne plus avoir, derrière la belle enseigne de l'éducation populaire et permanente, qu'un étalage d'autocongratulation mutuelle et continue. ■

5.4 Finances, politiques publiques et emploi : trois leviers à actionner

Thierry JACQUES, président du MOC

Personne ne sait, précisément et avec certitude, quelles sont les solutions pour sortir des crises. Mais, pour le MOC, il y a une certitude et un enjeu: il faut bien sûr répondre à la situation sociale d'urgence qui touche le monde du travail, en proximité avec les organisations qui sont en première ligne (les syndicats, en particulier) mais il faut en même temps ouvrir la réflexion sur ce qui convient à plus long terme, sur ce qu'il faut faire pour transformer radicalement le modèle actuel. C'est un paradoxe difficile car il faut agir à court terme (par exemple, défendre l'emploi des travailleurs de l'industrie automobile) tout en orientant l'avenir de manière fondamentale (par exemple, faire aujourd'hui les choix politiques qui permettent de préparer une société du transport collectif et d'un usage extrêmement limité de la voiture particulière). C'est là que le Mouvement, avec d'autres, peut apporter aux organisations et aux militants une aide pour percevoir les enjeux globaux et les effets à moyen et long terme des choix politiques opérés aujourd'hui.

Abordons la question selon trois axes: le système financier, l'action des pouvoirs publics et le marché de l'emploi.

Revoir fondamentalement le rôle et la place de la finance :

Je suis convaincu qu'il n'est pas possible de réguler les banques dans le système financier tel qu'il existe aujourd'hui; elles sont dans une contrainte de compétition qui les conduit à se faire une concurrence sans limites, et donc, pour proposer des rendements attractifs, à « refaire n'importe quoi ». On peut constater qu'elles font un peu attention en suivant quelques recommandations du G20 mais, en fait, les choses sont en train de reprendre exactement comme

avant. On est très loin de la capacité collective de réinventer une finance qui fonctionnerait autrement, qui serait vraiment au service des citoyens, de la collectivité, du bien commun.

Prenons l'exemple des bonus. On n'en parle déjà presque plus, on utilise le nouveau terme de « rémunération variable » mais très peu de choses ont changé. Qu'est-ce qui peut faire que les banques aient besoin de mettre en place un système de « rémunération variable »? C'est parce que l'ensemble du système financier fonctionne sur du mérite, du rendement à court terme, de la rentabilité maximale à tout prix. On voit déjà le retour des bulles spéculatives (voyez l'évolution des cours de bourses, repartis à la hausse de façon spectaculaire en 2009, dans une situation économique et sociale qui se détériore de jour en jour), donc le risque est très grand de filer tout droit vers un nouveau clash. Quand nos organisations parlent de la crise comme une opportunité (d'inventer autre chose comme modèle de développement et comme projet de société), les banquiers répondent en termes d'opportunité...de faire des affaires.

Notre responsabilité est bien là : comment faire pour mettre en place une finance éthique, durable, solidaire ... comme cela existe en trop petite quantité (finance alternative) et ne fait donc pas suffisamment le poids face à la finance classique ?

En termes de solution, on évoque les banques publiques ou les banques coopératives comme le modèle qui a été développé dans notre Mouvement. Il faut retravailler ce sujet, aider les travailleurs à se réapproprier la question de l'usage de leur argent (ne perdons pas de vue que nous sommes aussi des citoyens-épargnants), propo-

ser des circuits financiers réellement au service du développement et du bien-être collectif.

Le rôle de l'Etat, et donc des citoyennes et des citoyens:

Comment faire en sorte de susciter des politiques publiques orientées vers le développement (le bien-être, l'égalité, la qualité de la vie), plutôt que vers la croissance ?

Et la première question à cet égard est de savoir si nous avons la volonté collective de faire en sorte que les pouvoirs publics disposent des moyens nécessaires pour construire un nouveau modèle de développement. Les réponses passent évidemment par des questions qui ont trait à la fiscalité et le débat sur l'impôt est difficile mais il est plus que jamais indispensable. Car, aujourd'hui, les responsables politiques ont peur de ce débat, en raison du discours ambiant, des malentendus, des incompréhensions des citoyens. On peut parler d'une certaine lâcheté politique, même si tout le monde porte sa part dans ces erreurs: les médias, par exemple, incontestablement, mais aussi les associations et organisations qui ne parviennent pas à se faire suffisamment entendre et comprendre par les citoyens.

Par exemple, la Région wallonne a un pouvoir fiscal propre mais elle n'a pas le courage de l'utiliser et se contente de travailler sur des marges très limitées (TV redevance et droits d'enregistrement). Pourtant, les Régions et les Communautés ont la faculté de faire des choix cruciaux pour l'avenir car elles sont responsables pour des compétences qui ont une place centrale dans le modèle de développement. Elles peuvent, par exemple, choisir de développer les transports publics, d'investir dans le logement, dans l'enseignement, d'encourager les citoyens à modifier leur mode de vie et leurs habitudes de consommation, de favoriser certains types d'entreprises plutôt que d'autres (économie sociale, filières de développement durable, secteur non-marchand, etc.)

Un bon exemple des choix politiques et de leurs conséquences à court et à long terme nous est donné par l'évolution de l'agriculture

« moderne » (tout le monde devrait voir le film « *Nos enfants nous accuseront* »!). Elle est dangereuse car elle nous empoisonne et affame le reste de la planète. Or, elle est massivement financée par nos impôts. Il serait temps d'inverser la vapeur en aidant plutôt une agriculture de proximité, de circuits courts, le bio... A côté de cela, la baisse de la TVA sur l'HoReCa est une aberration totale: elle va conduire à diminuer les recettes publiques et ne fera que redistribuer de la richesse vers les plus forts du secteur.

La politique de l'emploi:

Nous avons la responsabilité de permettre aux jeunes de trouver leur place dans la société, ce qui passe inmanquablement par l'accès à l'emploi. C'est pourquoi nous ne pouvons pas faire l'impasse sur la revendication de la réduction du temps de travail.

En effet, les jeunes peu qualifiés sont massivement touchés par le chômage. Voulons-nous porter la responsabilité de laisser tous ces jeunes au bord du chemin, sans aucune perspective ni possibilité de projet personnel ? Il ne suffit pas de dire qu'il faut revoir l'enseignement, les accompagner davantage, les guider vers les formations professionnelles et les métiers en pénurie. Il faut le faire, bien entendu, mais cela ne pourra pas répondre au défi colossal du manque d'emploi pour les jeunes dont la situation va continuer à empirer dans les mois qui viennent. La réduction du temps de travail est donc absolument cruciale, elle est la seule riposte possible à la crise et au chômage des jeunes. Nous ne sommes pas parvenus à faire progresser, de façon conséquente, le partage du travail en période de conjoncture haute, nous sommes maintenant condamnés à le faire en situation de crise.

Tels sont donc, parmi d'autres, trois chantiers sur lesquels le Mouvement ouvrier chrétien a la responsabilité de travailler dans les mois qui viennent, car ils sont décisifs dans une stratégie de sortie de crise qui développe un modèle de société à la fois juste socialement et durable écologiquement. ■

Avec le soutien

du Ministère de la Communauté française,
du groupe ARCO
de Mouvement Social, scrl

Editeur responsable : Virginie Delvaux , chaussée de Haecht, 579 - 1030 Bruxelles - 06/2010/mht-Flo-dcl-300